

Réserve 2030

Une masse et des compétences

Janvier - Février - Mars 2026 - 106^e année - n° 1/4



FOCUS

La supériorité des drones

LA VIE DE L'UNOR

Le MC (R) Jean-Philippe Durrieu-DuFaza présente le bilan de sa première année de présidence

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

L'ARA de Lens reçoit le Prix spécial du jury du CiDAN au Sénat

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle



Contre vents et marées, notre mission : **LES PROTÉGER**

Depuis toujours, les forces de Défense savent qu'elles peuvent compter sur nous en toutes circonstances. Aujourd'hui, elles nous font confiance en santé comme en prévoyance.

Pour tout savoir sur les solutions mises en place dans votre activité de réserve, scannez ce QR code.



PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE

www.groupe-uneo.fr

Suivez-nous sur :    

**REVUE
D’INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L’UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES**
(4 numéros/an)

Le conseil d'administration de la Fédération nationale André Maginot (FNAM), dans sa séance du 16 octobre 2025, a prononcé l'admission de l'UNOR au sein de la Fédération sous l'appellation « Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes », affiliée à la Fédération nationale André Maginot sous le n° 310.

Administration-rédaction :

UNOR
GR 310
Fédération nationale
André Maginot
24 bis, boulevard Saint-
Germain
75005 Paris
unor.dg@orange.fr
Site internet :
<https://unor-reserves.fr>

Directeur de la publication :

MC (R) Jean-Philippe
Durrieu DuFaza
Président de l'UNOR

Rédacteur en chef :

Lionel Pétillon
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :

Publicité :
Délégué général de l'UNOR
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :

1^{er} trimestre 2026
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**

Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :

© STOCK.ADOBE.COM, © ESA/A. CONIGLI

4 Éditorial

- Par le médecin en chef (R)
Jean-Philippe Durrieu DuFaza,
président national de l'UNOR

10 Actualités internationales

- La dissuasion nucléaire
en Europe
- Bosnie-Herzégovine : les accords
de paix ont 30 ans

12 Focus

- La supériorité des drones

32 La vie de l'UNOR

- Les vœux conjoints de l'UNOR et
de l'ANOCR : « *Fédérer toutes les
énergies...* »

33 Associations nationales

- ANOLiR : Les interprètes militaires
exposent à Paris

34 Associations territoriales

- Le mot du colonel (H) Philippe
Lataste, 1^{er} vice-président
- AOR Lens : Prix Cidan

36 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec l'auteur
François Cochet
- Lu pour vous

46 Patrimoine

- 1940 : l'aéronavale bombarde Berlin

48 Publications officielles

15 Dossier

RÉSERVE 2030-2035 : Une masse et des compétences

- Des effectifs en progression
- Un rôle stratégique
- La RO2 : « *une obligation souvent oubliée* »
- La place des employeurs
- À propos du « *réarmement moral* »
- Du CSRM vers le CSFM ?



MÉDECIN EN CHEF (R) JEAN-PHILIPPE DURRIEU DUFAZA

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

L'UNOR, LE BILAN D'UNE ANNÉE 2025-2026 OÙ TOUT S'ACCÉLÈRE

Cela fait maintenant un an que la présidence et les équipes de l'UNOR ont été renouvelées, et nous voulions objectivement voir si nous étions fidèles à nos objectifs.

Pour ce faire, nous avons repris point par point la stratégie que nous vous avons proposée dans le numéro de mars 2025.

Tout d'abord, je voulais une nouvelle fois remercier nos anciens qui ont travaillé avec assiduité pour maintenir un réseau de confiance entre associations, les autorités civiles et les armées. Grâce à cette abnégation, l'UNOR a traversé les années des « dividendes de la paix » en maintenant les braises de l'esprit de défense et de l'engagement aux côtés de nos armées.

Durant cette année 2025-2026, tous les mouvements géostratégiques se sont accentués, avec une actualisation de nos craintes, une prise de conscience douloureuse de nos risques de déclassement militaire et des retournements stratégiques majeurs. Le monde a durablement changé, avec un retour à des empires qui ignorent le droit international et ne connaissent que les rapports de forces, ne reculant pas à des confrontations conventionnelles sur fond de prédatons débridées. L'interventionnisme armé et prédateur entre puissances nucléaires est maintenant décomplexé sur fond d'ignorance de l'OTAN et de l'ONU.

Notre prospective angélique des 80 dernières années nous a précipité dans une impréparation à faire face aux risques et aux enjeux de notre propre survie. Les derniers retournements des États-Unis nous laissant maintenant avec un éclairage cru sur nos insuffisances. Nous sommes une puissance moyenne dans ce monde des empires avec un rôle marginal, mais



Le MC (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza,
président de l'UNOR,
lors des Journées du GORSSA.

symbolique sur l'échiquier géostratégique en dehors de notre place dans les nations dotées de la force nucléaire. Nous avons tous conscience maintenant que l'Europe est une construction économique et non militaire pouvant protéger nos valeurs démocratiques. Nous avons tous conscience maintenant que seule notre capacité à nous engager collectivement pour la défense de nos valeurs, de nos familles et de notre territoire est l'issue indispensable à notre survie.

Malgré cette prise de conscience tardive, les acteurs politiques et industriels sont mobilisés pour «reconstruire» les moyens matériels et humains d'une paix démocratique et européenne. Les échéances ont été clairement annoncées par le GA Fabien Mandon, chef d'État-major des armées, en novembre 2025 et s'inscrivent directement dans la loi de programmation militaire 2024-2030. En tant que réservistes, nous sommes partie prenante du rôle central de la nation dans la défense

militaire de nos valeurs, et nous pouvons en être fiers. Car notre engagement et son exemplarité font de nous des ambassadeurs de confiance au sein de nos familles et de nos entreprises.

Il y a un an, nous prenions comme objectif de faire de l'UNOR un des acteurs centraux utilisables par la nation pour retisser cette adhésion citoyenne à cette notion d'intérêt général dans la légitimité des efforts consacrés à la défense. Nous avons posé une stratégie et des étapes ayant pour échéance 2030. Nous allons les reprendre.

1 NOUS AVIONS POUR OBJECTIF DE RENFORCER LA LÉGITIMITÉ DE L'UNOR

Pour ce faire, nous avons établi une stratégie sur trois points. La première étant de nous appuyer sur notre légitimité historique forte en l'expliquant et en la cultivant. La deuxième étant de renouveler une légitimité avec le ministère des armées dans sa division cohésion nationale et le bureau interarmées des réserves. La troisième étant d'asseoir la représentativité de l'UNOR au sein de la Garde nationale en tant que référent des organisations de réservistes.

■ **La légitimité historique** l'est par le prix du sang des mobilisés tombés lors des grandes guerres du siècle passé. Ces citoyens envoyés au front pour défendre nos valeurs et revenus faire société sans nombre d'entre eux. C'est en 1922 que le Président et réserviste Raymond Poincaré présida l'UNOR pour faire reconnaître les innombrables sacrifices de simples citoyens devenus soldats et qui avaient besoin de cette juste reconnaissance une fois rendus à la vie civile. L'UNOR,

reconnue d'utilité publique, les fédérant comme des gardiens de la mémoire, rappelant sans cesse que nos valeurs républicaines et démocratiques ont été sauvées par le sang et seront régulièrement menacées par l'histoire. C'est le LCL (R) Ribatto, président d'honneur chargé des relations institutionnelles, qui doit poursuivre le travail initié lors du centenaire, de coordonner la représentation de l'UNOR lors des grandes cérémonies commémoratives et institutionnelles. Mais la force de l'UNOR est surtout dans le collectif et c'est à nous tous, sur le terrain et dans vos familles, d'expliquer notre histoire et de coordonner notre présent.

■ **La légitimité auprès du ministère des Armées, de l'État-major des armées, de la division cohésion nationale et le bureau interarmées des réserves (BIAR) :**

cette légitimité est centrale pour notre association, car elle établit un véritable rapport contractuel de confiance entre le ministère des armées et l'UNOR autour de missions dont nous devons rendre compte à l'issue.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) a été renouvelée en décembre 2025 dans la plus grande difficulté étant donné le contexte politique et budgétaire. Nous pouvons remercier les équipes du bureau interarmées des réserves de la division cohésion nationale pour la confiance qu'ils nous ont accordés dans la défense de ce dossier qui porte des missions importantes pour la réserve militaire aux côtés de nos armées. Je voulais aussi remercier le CRCI (R) J-M Mota, vice-président de l'UNOR et président de l'ANORSCA, pour son professionnalisme dans cette mission de renouvellement.

■ **La légitimité de l'UNOR au sein de la Garde nationale en tant que référent des organisations de réservistes**

est importante, car la Garde nationale demeure la vitrine de cette volonté des armées de créer du lien au travers des entreprises, des associations et des instances représentatives ministérielles.

En effet, la Garde nationale à en charge des instances représentatives comme le Conseil supérieur de la réserve militaire

(CSRM) et de nombreux groupes de travail ou la voix des réservistes se doit d'être présente pour mieux exprimer nos spécificités de citoyens engagés aux côtés de nos armées.

Pour ce faire, et dans l'optique d'une année 2026 correspondant aux 10 ans de la Garde nationale, nous avons signé en janvier 2026 une charte entre la Garde nationale, la Fédération nationale André Maginot (FNAM), et l'UNOR. L'importance de cette charte étant soulignée par la présence lors de sa signature de Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants.

Ces trois légitimités renforcées permettent maintenant à l'UNOR de porter avec force la voix des associations de réservistes. C'est aussi une triple reconnaissance que nous pouvons et que nous devons expliquer sur le terrain pour donner à vos associations nationales et territoriales, membres de l'UNOR, cette force collective que nous représentons à vos côtés.

C'est une reconnaissance qui nous appartient collectivement et qui doit vivre dans toutes vos actions sur tout le territoire. Vous pouvez en être fiers, mais vous devez aussi en être les garants et les acteurs.

2 NOUS AVONS POUR OBJECTIF « D'ATHLÉTISER » LA STRUCTURE DE L'UNOR

Pour ce faire, nous avons demandé en préalable de notre prise de fonction, une décision forte du conseil d'administration et de l'assemblée générale, afin de nous permettre de rationaliser drastiquement le fonctionnement de l'UNOR. Ce fut une mission difficile menée remarquablement par la PP (R) A-M Demartini, les trésoriers et les secrétaires généraux de l'UNOR afin de nous séparer des locaux historiques et d'apurer nos activités nationales de tous les frais superflus.

Ce travail indispensable est maintenant achevé et grâce à cette gestion « en bon père de famille » nous pouvons envisager un soutien plus substantiel pour nos associations adhérentes dans leurs missions nationales et territoriales. Cette rationali-

sation en responsabilité est un message fort pour nos partenaires institutionnels et nos associations adhérentes.

Dans cette optique volontaire de mutualisation des moyens et des équipes, nous avons parallèlement effectué un rapprochement avec la Fédération nationale André Maginot (FNAM) avec qui nous partageons les valeurs et bon nombre de missions auprès de la nation. Cette affiliation, sous le numéro 310 du CA du 16/10/25, est une opportunité de travailler en transversalité au niveau national et territorialement avec les 200 autres associations affiliées au sein de la FNAM.

Les collaborations territoriales font déjà flores et s'en trouvent renforcées par cette synergie nationale. La charte signée conjointement avec la Garde nationale et la FNAM, en présence de la ministre déléguée, en est déjà un premier témoignage de considération significatif pour l'outil opérationnel que nous avons maintenant mis en place.



Marche des 4 jours de Nimègue, en juillet 2025. De gauche à droite : le COL (R) Darney, le MC (R) Durrieu DuFaza et CV Jonnet, attaché défense au Royaume des Pays-Bas.

3 NOUS AVONS POUR OBJECTIF DE SÉCURISER ET DE SOUTENIR LE MAILLAGE TERRITORIAL DE L'UNOR

La force et la particularité de l'UNOR sont de représenter et de structurer le lien armée-nation autour des associations de réservistes depuis plus d'un siècle.

En effet, non seulement l'UNOR fédère un regroupement des sept associations nationales d'armées, mais aussi coordonne un maillage de plus de 195 associations interarmées territoriales pouvant irriguer nos concitoyens d'une instruction civique à l'esprit de défense.

Il fallait donc que notre réseau associatif puisse avoir une structuration lisible pour les autorités et une organisation opérationnelle moderne pour que nos adhérents puissent travailler efficacement. Nous avons donc décidé de renforcer notre positionnement, de sécuriser en aidant nos délégués territoriaux et de nous doter des dernières avancées techniques pour construire notre cohésion nationale auprès de la jeunesse.

■ **Pour ce faire, nous avons engagé, dès l'été 2025, un travail d'audit «des moyens et des actions» auprès des associations composant l'UNOR.**

Le questionnement ouvert « *qu'avez-vous besoin dans l'UNOR de demain pour être meilleurs dans vos missions d'associations territoriales et nationales ?* » a été effectué et colligé par notre regretté LCL (R) S. De Pauw. Son travail a permis de remonter et synthétiser plusieurs axes.

Tout d'abord, les associations reconnaissent l'importance de notre représentativité et notre légitimité à porter la parole des réservistes. Ensuite, nos adhérents nous expriment leur volonté d'être soutenus dans leurs actions tant sur le plan matériel que sur la visibilité. Tous expriment la nécessité d'avoir une stratégie tournée vers la jeunesse avec des moyens modernes.

Un document stratégique a été produit et débattu lors du conseil des associations territoriales et du conseil d'administration fin 2025 avec une feuille de route confiée au Col (R) Ph. Lataste qui a été élu, comme président national des associations territoriales et 1^{er} vice-président de l'UNOR, en remplacement de notre camarade LCL (R) S. De Pauw.

■ **Ensuite, nous avons mis en place cette stratégie de consolidation, de sécurisation et de responsabilisation des représentations régionales de l'UNOR.**

La feuille de route stratégique validée et confiée au président national des associations territoriales a pour objectif de travailler au plus près du terrain en s'appuyant sur des représentations régionales que nous devons sécuriser et doter de nouveaux moyens.

Les régions UNOR seront les interlocutrices portant cette légitimité nationale au niveau départemental (DMD) et au niveau zonal (OGZD). Elles auront pour mission de recruter de nouvelles associations territoriales, d'en remonter les besoins, d'en soutenir les actions, et de les mettre en valeur. Ce travail sera accompagné par la remise de nouvelles lettres de mission à nos délégués régionaux pour la fin 2026. Nous voulions remercier le Col (R) Ph. Lataste d'avoir accepté cette mission d'importance et nous serons tous à ses côtés.

4

NOUS AVIONS POUR OBJECTIF D'ORGANISER UNE « ACADEMIE DE L'UNOR » TRAVAILLANT SUR LA DOCTRINE EN INTERNE ET PROPOSANT DES CONTRIBUTIONS À NOS PARTENAIRES DE DÉFENSE.

■ **Un think tank « penser la réserve »** a été créé au sein des délégations nationales de l'UNOR afin de proposer régulièrement nos contributions sur des sujets d'actualité impliquant la réserve. Nous avons demandé au VCSCN (R) F. Bolnot et MC (R) P-B. Petitcolin de commencer cette réflexion afin de construire un panel national qui pourra organiser les travaux. Nous ferons appel régulièrement à la sagacité territoriale de vos associations afin d'avoir l'avis de la nation sur des sujets déterminants pour la défense et d'apporter notre contribution à cette réflexion qui éclairera les futures décisions politiques en matière de réserve. Plusieurs chartes sont à l'étude (FNAM, la Garde nationale, l'ESORSEM, l'AMOPA, etc.) et certaines attendent d'être signées (l'Union-IHEDN, le CIDAN) afin de proposer des plateformes de réflexion communes centrées sur la jeunesse et la réserve.

■ **Un Conseil académique des prix et reconnaissances** a été créé à l'été 2025 avec pour rôle de mettre à l'honneur les actions remarquables sur la réserve militaire et l'engagement. Nous allons ainsi : organiser des prix et participer à des jurys avec nos amis de l'association CIDAN (Civisme Défense Armée Nation) pour

mettre à l'honneur des travaux territoriaux originaux et remarquables, et avec le même esprit, décerner des prix universitaires (thèses, mémoires) sur des travaux du lien armée nation afin de mettre en valeur notre jeunesse et leurs familles, enfin appuyer le prix littéraire Raymond Poincaré de l'UNOR qui récompense annuellement, avec une maturité reconnue, des livres sur la défense.

Dès 2026, les prix littéraires Raymond Poincaré de l'UNOR, organisés par le CBA (R) C. Soulard, seront remis aux lauréats, conjointement aux prix du Trophée civisme et défense du CIDAN, le 29 mai 2026 dans les salons de Boffrand, de la présidence du Sénat. La convention entre le CIDAN et l'UNOR devant être signée lors de cette occasion.

L'UNOR se doit d'être le centre de la représentation, mais aussi de la réflexion autour de la réserve. Nos ambassadeurs territoriaux et nationaux associatifs doivent en être les instigateurs actifs afin de créer une véritable sphère d'influence autour de nos réseaux de réservistes. Il en va de notre cohésion nationale de reconnaître et d'investir dans les hommes et les femmes qui seront les fers de lance de notre force collective. « *Nous avons besoin de réfléchir tous ensemble à la défense de nos valeurs* » [GA J-P Paloméros].

5

NOUS AVIONS POUR OBJECTIF D'AUGMENTER LA VISIBILITÉ DES ASSOCIATIONS DE L'UNOR PAR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PORTAIL INTERNET

L'UNOR est dans son rôle statutaire, depuis plus d'un siècle, de mettre en visibilité les associations nationales et territoriales membres de sa fédération. En prenant la mission ministérielle de la CPO et en étant reconnue d'utilité publique (RUP) elle s'engage aux côtés de nos armées pour éclairer la nation.

Nous avons donc lancé la construction d'un guichet unique internet dit "portail du réserviste, du service national et de l'engagement citoyen". Ce portail, dont la première version sera lancée avant la fin du 1^{er} semestre 2026, correspondra au référencement des associations et des parte-



Signature de la charte d'engagement en faveur de la réserve opérationnelle entre la Garde nationale, la Fédération nationale André Maginot (FNAM) et l'UNOR, le 14 janvier 2026 : de gauche à droite : le GDI Poisbeau (SGGN), le GB (2s) Péter (président fédéral FNAM), Mme Alice Rufo (ministre déléguée auprès de la ministre des Armées), le MC (R) Durrieu DuFaza (président UNOR) 14/01.

naires, avec toute une partie informationnelle sur les armées et notre action pour aider les armées dans leur rôle de recrutement et d'engagement dans la réserve.

Ensuite, une version "gestion de la communauté des réservistes" proposera une offre de services et de moyens pour nos associations territoriales et nationales afin de les aider dans leurs missions propres. Les associations demeurant autonomes dans une fédération technologique proposant des services coordonnés et mutualisés. Nous y trouverons ainsi des services offerts à nos adhérents en matière d'assurances complémentaires, de matériels, de solidarité, d'offres littéraires et de fournitures promotionnelles. Les conventions sont actuellement en négociation afin de bénéficier d'une mutualisation opportune des coûts et des commandes. Une dernière version sera disponible progressivement afin de supporter la gestion nationale de l'académie de l'UNOR.

Les efforts alloués à ce portail font partie de la volonté de l'UNOR et de l'ASUNOR

de se doter d'un véritable outil numérique performant afin d'optimiser nos éléments de gestion, mais surtout d'offrir à nos associations des moyens modernes de communication et de gestion stratégique vers la jeunesse. Nous voulions remercier, R. Seigneux (RCDS), délégué à la transformation numérique de l'UNOR, pour son travail de coordination et de sécurisation de ce portail internet.

6 NOUS AVIONS POUR OBJECTIF D'AUGMENTER LA VISIBILITÉ DES ASSOCIATIONS DE L'UNOR ET DE NOS PARTENAIRES PAR LE RENFORCEMENT DE LA REVUE INSTITUTIONNELLE DE L'UNOR ARMÉE & DÉFENSE

Il semble important de préciser le rôle central de notre revue *Armée & Défense* dans notre communication institutionnelle et interne. Cette revue, d'une très grande qualité, est reconnue par les armées et nous voulions en remercier notre

rédacteur en chef. Sa version papier est une véritable "carte de visite de l'UNOR" que nous pouvons donner aux autorités civiles et militaires et qui constitue un complément stratégique à la communication du portail internet en construction. C'est la raison pour laquelle il est important que vous nous aidiez à la faire vivre et se développer. Que cela soit en proposant des articles concernant vos expériences dans la réserve, la vie de vos associations, mais aussi que vous proposiez aux militaires de communiquer sous la forme d'une présentation de leur unité et de leurs missions. Les armées peuvent ainsi communiquer en direct avec les réservistes via les associations de l'UNOR. Cette revue *Armée & Défense* est aussi un lien interne très important qui nous unit tous autour d'une communication commune et d'une information sur toutes nos actions territoriales et nationales. Il est important que nous soyons tous adhérents à cette revue qui nous appartient de faire vivre afin de nous retrouver ensemble dans la mission.

7

NOUS AVIONS POUR OBJECTIF D'OUVRIRE L'UNOR AUX NOUVEAUX RÉSERVISTES ET À LA PLURALITÉ DES ENGAGEMENTS DE LA NATION

L'UNOR est depuis sa fondation en permanente évolution pour suivre la transformation de notre nation tout au long de son siècle histoire.

L'UNOR de 2030 que nous préparons aujourd'hui verra les équipes de terrain s'étoffer par des camarades unis par un même engagement et portant ensemble un maillon de cette cohésion nationale.

Les statuts nationaux de l'UNOR permettent toutes les initiatives d'ouverture à la société pour ceux qui veulent s'engager dans la défense de l'intérêt général. Autour de notre mission principale axée sur le développement et la promotion de la réserve, nous devons comprendre que les crises de "longue intensité" devront s'appuyer sur un maillage territorial de citoyens dont la formation devra être duale c'est-à-dire civile et militaire.

Les réservistes et les anciens réservistes par leur engagement et leur exemplarité devront en être la colonne vertébrale et nos associations au sein de l'UNOR devront proposer cette cotte de mailles citoyenne qui protégera nos familles et défendra nos valeurs.

■ **Accueillir les réservistes** : c'est l'esprit et l'objectif du président de la République d'avoir, aux côtés des armées pour 2035, le développement de la réserve opérationnelle de niveau 1 (RO1) à 105 000 hommes et femmes et d'y adjoindre le service national à 55 000 jeunes par an qui seront ensuite versés dans la réserve opération-

nelle de niveau 2 (RO2) pendant cinq ans. Ce qui fera une population de 355 000 réservistes potentiellement disponibles auxquels il faudra rajouter la RO2 que doivent les anciens d'active pendant cinq ans.

C'est un challenge énorme que nous devons préparer et qui justifie notre restructuration territoriale autour des régions de l'UNOR et avec l'adoption d'outils modernes de gestion au sein du "portail internet du réserviste". C'est aussi le rôle territorial de nos réservistes honoraires (RH), de nos réservistes citoyens (RCDS) et de nos anciens que de nous aider à prendre en charge l'organisation d'événements ou d'organiser le lien avec les autorités territoriales pour que nos réservistes en activité professionnelle (RO1-2) puissent bénéficier de leur expérience.

C'est l'essence même de l'UNOR que d'être aux côtés de ces nouveaux réservistes pour faire vivre cette communauté engagée et demandeuse d'un vivre ensemble autour d'un engagement. Nos priorités avec le ministère des armées sont claires dans l'aide que nous devons apporter aux armées dans l'information, le recrutement et la fidélisation de la RO1 et de la RO2 au sein de nos rangs.

Il est donc indispensable que nos associations se préparent à leur faire de la place et établissant les contacts.

■ **Accompagner les réservistes** : c'est vivre leur engagement avec eux et les aider à gérer leur parcours en pleine conscience et en toutes responsabilités.

- **Informier et porter la parole des réservistes** : le réserviste est non seulement un militaire à temps partiel, mais aussi un ambassadeur à temps plein. Il est donc important qu'il puisse être au faite de sa condition de réserviste par une information la plus complète et la plus interactive. C'est la raison même du nouveau "portail du réserviste" et de la revue *Armée & Défense*. Mais c'est aussi le rôle du *think tank* « penser la réserve » que de porter sa parole et de la défendre dans les instances nationales ou l'UNOR siège en responsabilité.

C'est aussi la fonction des pôles régionaux de l'UNOR d'organiser et de faire vivre ce vivier national du bon sens territorial.

- **Protéger nos réservistes** : la fédération d'association de l'UNOR permet de mutualiser les actions avec une vision globale de la problématique de la réserve. La protection du réserviste dans ses statuts et son quotidien de réserviste est une gestion « en bon père de famille » de cette jeunesse qui s'engage pour notre société.

Nous avons donc pris comme priorité la couverture de notre réserviste et tout particulièrement des conséquences socio-professionnelles civiles d'un accident lors d'une activité de réserve. Un travail important a été réalisé par le Col (H) G. de St-Martin avec une actualisation des conventions avec nos partenaires historiques que sont UNEO et la GMF. Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'AGPM associée à KLESIA et ALLIANZ associée à la MAA ont accepté de nous rejoindre par des conventions permettant d'étudier des produits particulièrement concurrentiels adaptés à nos réservistes.

Un travail a été lancé avec l'ASUNOR pour que cette prévoyance soit incluse à la cotisation pour les jeunes étudiants réservistes de moins de 25 ans adhérents à l'UNOR. Un numéro spécial de notre revue *Armée & Défense* et un onglet spécifique sur le « portail du réserviste » seront dédiés à cette problématique de l'assurance et de la prévoyance du réserviste.

- **Structurer des activités, la jeunesse et le sport** : les activités de cohésion et sportives sont les outils territoriaux du vivre ensemble d'une jeunesse engagée dans la réserve. Un effort important est porté vers nos associations territoriales dans le cadre de la restructuration des régions. Des fiches projets sont actuellement proposées par notre président des associations territoriales pour que l'UNOR puisse soutenir matériellement les actions territoriales rentrant dans les objectifs de la convention (CPO) du ministère des Armées.

La délégation nationale de l'UNOR Jeunes soumet régulièrement des projets accessibles à tous et des projets plus sélectifs comme la participation à des marathons ou à la Marche internationale des quatre jours de Nimègue. L'UNOR prenant en charge l'organisation des inscriptions des armées françaises d'active et de réserve depuis 2013 sous la férule du Col (R) T. Dar-



Signature de la convention avec Allianz MAA. Le président de l'UNOR est encadré par Pascale Séni-Lapp, directrice générale de la Mutuelle d'Assurance des Armées (MAA) et Laurent Doublet, directeur d'Allianz Défense et Sécurité.

ney que nous remercions pour son remarquable travail.

- Reconnaître et récompenser les actions méritantes : il est important de dire aux équipes dont le travail est méritant, qu'elles sont justes dans la mission que nous donnent les armées. L'UNOR doit être le premier niveau de cette reconnaissance des équipes qui ont besoin d'exister et de se renouveler.

En plus des aides en amont des projets et du compagnonnage pour leur réalisation, l'UNOR met en place pour l'été 2026 une série de reconnaissances de niveau national et de niveau régional : lettres de félicitations, d'honneur et de reconnaissance. Ces diplômes pouvant être légitimement incorporés aux dossiers de chancellerie des ordres nationaux et la médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif (MJSEA).

Ce dispositif est intégré à la chancellerie de l'UNOR et sera coordonné avec l'académie de l'UNOR afin de récompenser des associations, des projets et des personnalités porteuses dans leurs actions.

■ Élargir notre assiette de recrutement associatif et nous préparer à être acteurs au sein d'une défense territoriale : outre une incorporation de ces nouveaux réservistes, il est primordial d'avoir en permanence à l'esprit que la réserve militaire ne sera jamais qu'un maillon de cette chaîne de résilience nationale convoquée en cas de crise majeure.

Il est donc central de travailler sans relâche avec nos associations à cette capacité de répondre en transversalité avec tous les acteurs pouvant être structurants et utiles à nos missions de partenaire dans des crises territoriales de longue durée. Plusieurs orientations sont actuellement en voie de développement :

- L'UNOR a structuré une équipe pour recouvrer une participation active dans les structures comme le Conseil national de la protection civile (CNPC) et sur le plan universitaire par l'établissement de conventions avec des formations universitaires de crises comme le Master 2 Ingénierie, Sécurité, Sûreté et Défense de Toulouse (MISSD-UPS). D'autres partenaires sont à l'étude.



Rencontre en décembre à Toulouse avec Mme Sarlandie de la Ronbertie, présidente de l'Union IHEDN, et le CRP (R) Tristan Lamontagne, secrétaire général adjoint de l'UNOR.

- Depuis le discours du GA Mandon en novembre 2025, nous avons lancé une ambitieuse proposition de collaboration avec l'AMF (Association des maires de France) pour aider à la structuration associative, sous l'égide de l'UNOR, de l'information et la gestion des formations des correspondants Défense.

- Une réflexion a été lancée concernant la problématique des réservistes au sein des entreprises stratégiques. Nos réservistes sont facteurs de stabilité et de sécurité du tissu socio-économique de notre nation dans l'optique d'une économie de crise de longue durée. Nous proposons de les coordonner sur le plan associatif pour réunir ces associations d'entreprises autour de thématiques propres et d'ainsi remonter leurs spécificités.

- Une réflexion est aussi en cours au sein de l'UNOR dans le cadre de l'entraide aux réservistes blessés et leurs familles avec un programme "UNOR Réserve Solidarité Blessé" avec trois piliers : un sur l'accueil des familles, un sur l'accompagnement des familles et un sur la reconstruction par le sport et les événements solidaires. L'objectif étant de faire un «réseau famille réserve» avec des «réservistes accompagnants» sur tout le territoire pour les familles de réservistes blessés.

EN CONCLUSION

L'UNOR a durant cette année 2025-2026 effectué une transformation importante afin d'assurer sa pérennité et de se doter des moyens humains et matériels à la hauteur des missions que lui confient

les armées et qu'imposent les nouvelles menaces.

La légitimité de l'UNOR a été sanctuarisée et reconnue avec un renforcement inédit dans son histoire.

Elle est maintenant celle des associations membres de l'UNOR et renforce vos actions sur le terrain.

La restructuration de l'UNOR a permis d'en faire un outil économe et performant avec un réseau régional responsabilisé qui aura pour rôle de vous aider dans vos missions.

La création de l'Académie de l'UNOR permet maintenant une incarnation de "l'esprit de la réserve" qui renforcera nos légitimités en transformant l'UNOR en un partenaire sociétal.

L'ouverture du "portail des réservistes et de l'engagement citoyen" est une mue technologique importante qui nous va permettre d'accueillir, d'accompagner et de gérer les nouveaux réservistes à l'horizon 2035.

À l'évidence, les équipes de l'UNOR ont bien travaillé durant cette année et je voulais sincèrement les en remercier.

Mais le travail est loin d'être achevé pour que l'UNOR puisse donner son plein potentiel. Nos actions actuelles doivent être renforcées avec de nouveaux partenaires et de nouveaux axes de travail.

Enfin il est important que nous puissions nous rencontrer dans notre diversité des parcours et notre richesse territoriale.

Nos visites territoriales enrichissent cette cohésion nationale et nous voulons organiser, tous les deux ans, des rencontres nationales de l'UNOR, lors des JNR à Paris, afin de vous donner la parole et que vous puissiez travailler ensemble.

Comme vous le voyez, nous avons, plus que jamais, cette volonté de faire de l'UNOR un outil de fédération et de coordination de nos associations autour d'un esprit d'engagement et de construction de la cohésion nationale.

La mission est d'importance, car en rentrant dans l'UNOR nous avons accepté d'être débiteurs des souffrances de nos anciens et en étant réservistes nous nous sommes engagés à protéger nos familles. Alors travaillons et merci d'exister à nos côtés. ■

LA SUISSE Sabrina Dalfior, ambassadrice, a été nommée directrice de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en février. Elle est la première femme à diriger l'OIAC.

L'ARABIE SAOUDITE a fait l'acquisition de quatre avions de patrouille maritime C-27J Spartan auprès du constructeur italien Leonardo.

LE ROYAUME-UNI compte réduire les effectifs de ses troupes aéroportées comme l'a confirmé le sous-secrétaire d'État britannique aux Forces armées en février.

L'INDE a confirmé la commande de 114 Rafale auprès de Dassault (30 Mds €). Au moins 90 d'entre eux pourraient être construits localement grâce à un transfert industriel et technologique exigé par l'Inde.

BELGIQUE : 60% des militaires belges ne sont pas francophones selon le commandant de la force terrestre belge, le général Jean-Pol Baugnée. Les officiers quant à eux doivent tous être bilingues.

IN MEMORIAM

L'adjudant-chef **Arnaud Frion**, 43 ans, du 7^e bataillon de chasseurs alpins, est mort pour la France, tué en opération en Irak lors d'une attaque de drone visant une base kurde de la région d'Erbil où il était déployé pour une mission de formation des forces irakiennes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

EUROPE

LA DISSUASION NUCLÉAIRE

En mars dernier, le président de la République s'est exprimé sur les orientations de la stratégie de défense française lors d'un discours sur la dissuasion nucléaire.

Dans son discours prononcé le 2 mars dernier depuis la base opérationnelle de l'Île Longue, le président de la République a annoncé l'augmentation et la modernisation de l'arsenal français et l'instauration d'une « *dissuasion avancée* » avec des partenaires européens. En effet, affirmant que « *pour être puissant, (...) il faut être plus uni* », le Président Macron a signifié que la France va dorénavant « *penser [sa] stratégie de dissuasion dans la profondeur du continent européen* ». C'est en effet avec l'Allemagne, « *notre partenaire essentiel* », le Royaume-Uni, la Pologne, les Pays-Bas, la Belgique, la Grèce, la Suède et le Danemark que notre dissuasion nucléaire est désormais envisagée.

LA SÉCURITÉ DU CONTINENT

Car pour le président de la République, « *nos intérêts, s'ils couvrent le territoire hexagonal et ultramarin, ne peuvent se confondre avec le seul tracé de nos frontières nationales. Peut-on envisager que la survie de nos partenaires les plus proches soit mise en jeu sans que cela affecte nos intérêts vitaux ? Ou à l'inverse, qu'une menace extrême en Europe ne concerne que nous-mêmes ?* », a-t-il interrogé. « *Aujourd'hui, une nouvelle étape de la dissuasion française peut donc se concrétiser. Nous entrons sur le chemin de ce que j'appellerai la dissuasion avancée* », a poursuivi le Président.

LA FRANCE AURA L'ULTIME DÉCISION

Malgré cette ouverture aux autres pays, « *il n'y aura aucun partage de la décision ultime, ni de sa planification, ni de sa mise en œuvre* »,

a affirmé le président Macron. « *Il n'y aura pas non plus de partage de la définition des intérêts vitaux, qui restera d'appréciation souveraine pour notre pays. Et pour cette raison, comme dans les autres alliances nucléaires, y compris lorsqu'elles ont des plans et des procédures, il n'y aura pas de garantie au sens strict du terme.* » Le Président a martelé que « *la France assumera donc toujours seule, en intégrant à sa réflexion les intérêts de nos alliés, le franchissement délibéré du seuil nucléaire.* » ■



QU'EST-CE QUE LA DISSUASION AVANCÉE ?

La dissuasion avancée « *offre la possibilité pour les partenaires de participer aux exercices de la dissuasion, tout d'abord. Cela pourra impliquer également du signalement, y compris au-delà de nos frontières strictes ou la participation conventionnelle de forces alliées à nos activités nucléaires. Elle pourra enfin prévoir le déploiement de circonstances, d'éléments de forces stratégiques chez nos alliés* », a indiqué le président de la République. « *De la même façon que nos sous-marins stratégiques se diluent naturellement dans les océans, garantissant une capacité permanente de frappe, nos forces aériennes stratégiques pourront ainsi se disséminer dans la profondeur du continent européen* », a-t-il précisé.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

ACCORDS DE PAIX

BOSNIE-HERZÉGOVINE, IL Y A 30 ANS

Fin 1995, les accords de Dayton mettaient un terme à trois années d'un conflit interethnique en Bosnie-Herzégovine. Une paix toujours fragile...

Signés le 21 novembre 1995 à Dayton (États-Unis) puis entérinés à Paris le 14 décembre 1995, les accords de Dayton ont officiellement mis fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine qui a engendré plus de 100 000 morts. Le conflit avait débuté le 6 avril 1992 avec la proclamation d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, scellant le démantèlement de la Yougoslavie jusque-là formée par les actuelles Sloénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Kosovo (non reconnu unanimement à ce jour par la communauté internationale) et Macédoine du Nord.

UN ÉTAT UNIQUE, MAIS DÉCENTRALISÉ

« Les accords de Dayton ont figé un compromis arraché au terme de trois années d'un conflit interethnique dévastateur en Bosnie-Herzégovine, opposant Bosniaques musulmans, Serbes orthodoxes et Croates catholiques », peut-on lire sur le site Internet de l'ONU dans un article dédié à cet anniversaire. « Le processus a instauré un État unique, mais profondément décentralisé, composé de deux entités – la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine, qui regroupe les communautés bosniaques et croates, et la Republika Srpska^[1], à majorité serbe – ainsi que du District de Brčko^[2], placé sous statut particulier pour éviter toute partition territoriale », rappelle encore l'article de l'ONU.

SOUS SURVEILLANCE INTERNATIONALE

Réaffirmant son « *attachement indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine* », le Conseil de sécurité de l'ONU a rappelé « *que la protection des droits des trois principales communautés du pays – reconnues comme «peuples constitutifs» – et le caractère multiethnique de l'État restent «essentiels à sa stabilité et à son avenir démocratique»*. Ce rappel de principe insiste sur le dialogue et le consensus pour contenir toutes formes de discordes « *face aux remises en cause récurrentes de l'ordre constitutionnel issu de Dayton, notamment au sein de la Republika Srpska.* »

En octobre 2025, « constatant que la situation dans la région de l'ex-Yougoslavie continue de menacer la paix et la sécurité internationales », le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé pour un an la force multinationale de stabilisation EUFOR Althea^[3], en Bosnie-Herzégovine depuis 2004.

Cette force de l'Union européenne est chargée de soutenir les Forces armées de Bosnie-Herzégovine dans leur progression vers les normes de l'OTAN, d'assurer la dissuasion et le respect de l'Accord de Dayton et de contribuer à un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine. ■



L'Australie va investir quelque 2,3Mds € pour construire un chantier naval permettant la fabrication de sous-marins à propulsion nucléaire.

LA NORVÈGE va s'équiper de systèmes d'artillerie dans la profondeur sud-coriéens. Le coût pour ces 16 systèmes de lancement (MRLS de type CHUNMOO), d'une portée de 500 km, s'élève à 1,66 Md €.

UKRAINE : selon un sondage Ifop réalisé en février dernier, seulement 47% des Français sondés approuvent la fourniture d'armes à l'Ukraine par les pays européens, soit -3 pts/2025 et -18 pts/2022 (début de la guerre en Ukraine).

LA CORÉE DU SUD et le Canada ont signé un accord portant sur l'échange et à la protection d'informations classifiées dans le domaine militaire, en lien avec le développement commun de leurs industries de la défense.

NOUVEAUX LANCE-MISSILES EN CORÉE DU NORD

En février dernier, la Corée du Nord a dévoilé un nouveau lance-missiles multiple de 600 mm capable de tirer des ogives nucléaires sur une portée de 400 km. Cette arme dite dissuasive serait en mesure de cibler toute la Corée du Sud.

Les Forces de missiles stratégiques (nucléaires et conventionnels) de la Corée du Nord ont été fondées en 1999.

^[1] La République serbe de Bosnie.

^[2] Territoire autonome et neutre de Bosnie-Herzégovine, dont le chef-lieu est Brčko. Il fait partie de la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine ainsi que de la République serbe de Bosnie.

^[3] L'European Union Force Althea (EUFOR Althea) est une force de l'Union européenne. En 2004, elle a succédé à SFOR (Stabilization Force / Force de stabilisation) de l'OTAN qui avait elle-même remplacé en 1996 l'Implementation Force (IFOR) otanienne créée en 1995.

EXERCICE DE L'OTAN

LA SUPÉRIORITÉ DES DRONES

Lors de l'exercice *Hedgehog 2025* qui s'est déroulé en Estonie en mai dernier, une poignée d'opérateurs ukrainiens de drones ont anéanti deux bataillons de l'OTAN.

Une dizaine de dronistes ukrainiens, prélevés directement du champ de bataille pour participer à l'exercice *Hedgehog 2025*^[1] en mai dernier en Estonie, est parvenue à simuler la destruction de 17 véhicules blindés et conduit une trentaine de frappes supplémentaires. Bilan en 24 heures : deux bataillons otaniens mis hors de combat.

Cette information a été révélée en février dernier seulement par le quotidien américain *Wall Street Journal* sous le titre « *NATO Has Seen the Future and Is Unprepared* » (*L'OTAN a vu l'avenir et n'est pas préparée*).

Si les observateurs les plus attentifs du conflit qui oppose la Russie et l'Ukraine ont pu depuis quatre ans constater combien la technologie a profondément transformé le champ de bataille, il semble au résultat de ce qui vient d'être révélé par la presse que les armées otaniennes ne l'avaient pas encore pleinement assimilé. Cela devrait être maintenant chose faite.

La victoire de quelques drones sur plusieurs centaines d'hommes lors de l'exercice *Hedgehog* a rappelé que la conflictualité nouvelle l'emporte désormais sur les doctrines héritées.

LA MENACE DE LA 3^E DIMENSION

Dans un article publié sur le site du ministère des Armées en mai 2025, le Minarm

indiquait que l'exercice *Hedgehog 2025* était « *conçu pour améliorer la préparation et l'efficacité opérationnelles des forces de défense estoniennes et des unités alliées*. » Pour ce faire, le scénario était « *concentré sur les opérations défensives multi-domaines* ». Il intégrait « *divers éléments d'entraînement pour préparer les unités à des confrontations réalistes*. (...) Parmi les « *défis à relever, la menace*

DRONES KAMIKAZES AU MOYEN-ORIENT

La guerre au Moyen-Orient qui a commencé à frapper l'Iran fin février a démontré – comme dans le ciel ukrainien et russe où des centaines de drones touchent leurs cibles chaque jours et nuits – l'omniprésence de ces engins et plus particulièrement des drones dits kamikazes sur le théâtre des opérations.

Dans un communiqué du 28 février 2026, le Commandement central américain (CENTCOM) déclarait sur le réseau social X : « *Pour la première fois de son histoire, la Task Force Scorpion Strike du CENTCOM utilise des drones d'attaque unidirectionnels au combat dans le cadre de l'opération Epic Fury. Ces drones à bas coût, inspirés des drones Shahed iraniens, sont désormais utilisés pour des représailles de fabrication américaine*. » Ces drones basés sur une technologie iranienne mise en point dans les années 2010, seraient également utilisés par les forces russes en Ukraine.

^[1] L'exercice militaire international *Hedgehog 2025* était dirigé par les Forces de défense estoniennes du 5 au 23 mai 2025. Plus de 16 000 militaires issus de douze pays, dont un bataillon français d'environ 1 000 hommes, ont participé à cet exercice.

dans la troisième dimension avec l'utilisation des drones et des munitions télé-opérées », signalait encore le Minarm. C'est précisément dans ce domaine que l'exercice *Hedgehog 2025* semble avoir tenu toutes ses promesses, mais au détriment des forces de l'OTAN et plus précisément de plusieurs milliers d'hommes incluant une brigade britannique et une division estonienne.



Patch de l'exercice *Hedgehog* (*Siil*, en estonien et *Hérisson* en français).

30 DRONES SUR 10 KM²

Manœuvrant une trentaine de drones seulement, sur moins de 10 km², les militaires ukrainiens ont déployé leur système de gestion du champ de bataille baptisé *Delta*, prompt à gérer en temps réel toutes les données remontées par différents capteurs, d'identifier les cibles notamment grâce à l'IA et de coordonner les frappes sans nécessairement faire appel à toute une chaîne hiérarchique. Les dronistes se sont joués d'autant plus facilement de leurs adversaires que ces derniers n'avaient pas jugé opportun d'utiliser des camouflages et n'ont pas hésité à se déplacer au grand jour, selon le média américain.

L'exercice *Hedgehog 2025* aura donc notamment permis aux forces de l'OTAN non seulement de perfectionner leur interopérabilité, mais aussi de découvrir leurs vulnérabilités tactiques dans des conditions de combat de haute intensité. ■



LES MUNITIONS TÉLÉ-OPÉRÉES DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Il y a encore quelques mois, l'armée française ne disposait pas de drones kamikazes et d'attaque. Depuis le début de l'année, le constat a évolué. Au mois de novembre 2025, la Direction générale de l'armement (DGA) a en effet qualifié le premier standard de la munition télé-opérée courte portée (MTO-CP) « Damocles ». Ce drone d'attaque développée par la société française Delair et l'industriel KNDS France* pour l'armement (une charge à fragmentation de 550 gr), est le fruit du concept issu de l'appel à projets Colibri, lancé en 2022 par la DGA et l'Agence de l'innovation de défense (AID).

En décembre, la DGA a livré au Service interarmées des munitions (SIMu) ces premières MTO, quelque 18 mois après la prise de commande. D'ici au mois de juillet 2026, 460 MTO « Damocles » seront livrées aux forces.

UNE CAPACITÉ SOUVERAINE D'AGRESSION

Cette MTO devrait selon la DGA « fournir une nouvelle capacité souveraine d'agression dans la zone de contact », précise encore le communiqué de la DGA.

Ce drone est un quadricoptère « agile, précis et facile à mettre en œuvre grâce à une portée de plus de 10 kilomètres, de caméras en voie jour et voie nuit ainsi qu'une autonomie de 40 minutes. L'observation s'effectue grâce à une boule optronique équipée de caméras électro-optiques et infrarouges. La munition peut être employée en présence de brouillage électromagnétique », ajoute le communiqué.

DES MTO EN VERSION LONGUE PORTÉE

Une autre étape a également été franchie fin 2025 avec la commande par la DGA de munitions télé-opérées longue portée auprès de l'industriel français MBDA et de l'entreprise française Aviation Design. Ces MTO-LP doivent pouvoir « évoluer à une vitesse de 400 km/heure », rapporte le site Internet de la *Revue Défense Nationale* (RDN). L'article précise que « la portée de 500 kilomètres de ces munitions permettra de mener des frappes tactiques dans la profondeur, par exemple sur des postes de commandement ou des dispositifs logistiques. » Ces drones « capables de naviguer en environnement électromagnétique brouillé » seront aussi capables « d'épuiser les systèmes de défense antiaérienne de la partie adverse par des tirs en salve de plusieurs munitions. » Livraison attendue mi-2027.

ENGAGER DES CIBLES EN PROFONDEUR

D'autres MTO-LP, produits cette fois par Thales et Boreal, devraient être disponibles dès cette année selon le site Internet de Thales. Ce drone est « facile à mettre en œuvre, puisque deux opérateurs suffisent pour déployer le système en moins de 30 minutes, sachant qu'un lancement simultané de 10 munitions pour une action coordonnée est envisageable », précise Thales : un armement « parfaitement adapté pour engager des cibles en profondeur ». La première version industrialisée en 2026, offre selon l'industriel « une capacité annuelle de 1 000 têtes militaires, et un développement avancé en 2027 ».

* KNDS produit aussi les VBMR Griffon et EBRC Jaguar en collaboration avec Arquus et Thales, ainsi que celle du VBMR Léger Serval avec Texelis. L'entreprise assure également la rénovation du char Leclerc.

Armée & Défense

Réserve et Nation



ABONNEZ-VOUS

À LA REVUE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS, CITOYENS OU HONORAIRES

4 NUMÉROS PAR AN

(18 € si vous êtes membre d'une association de réservistes affiliée à l'UNOR)

POUR
20€
SEULEMENT

La revue *Armée & Défense* est une publication de l'UNOR, l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes.

<https://unor-reserves.fr>



Renseignements et abonnements :
dg-unor@orange.fr

RÉSERVE 2030-2035

UNE MASSE ET DES COMPÉTENCES

Il y a un peu plus de deux ans, le ministre des Armées souhaitait voir la réserve opérationnelle croître en effectif au point d'atteindre un réserviste pour deux militaires d'active. Qu'en est-il aujourd'hui ? Comment évolue la nouvelle réserve ?

L'augmentation des effectifs de la réserve opérationnelle a été annoncée dès la fin de l'année 2022 par le ministre des Armées dans un article de presse. Les chiffres à atteindre ont rapidement été dévoilés : 80 000 réservistes opérationnels des armées en 2030 et 105 000 en 2035 (environ 160 000 en incluant la gendarmerie nationale).

Au fil des mois et des événements géopolitiques, la réforme de la réserve, facilitée et encadrée par une nouvelle législation, a dressé les contours d'une réserve certes qualitative avec le recrutement de certaines spécialités (cyber, industrie...) mais avant tout quantitative. Sans plus aucun tabou, la « masse » est en effet désormais le maître-mot de toutes les déclarations officielles : la réserve est pensée pour devenir la « ressource capacitaire »^[1] déployée face à un ennemi dense et pour tenir dans la durée.

Le « Plan réserves 2035 »^[2] engagé à l'été 2023 a été chargé de mettre en œuvre ce nouveau programme avec pour première étape le recrutement de 3 800 nouveaux volontaires en 2024 puis de 4 000 en 2025.

L'année 2024 a été la première année pleine de cette montée en puissance. Elle est le point de départ d'un premier bilan complet et la première étape d'évolutions, d'adaptations et d'innovations mises en œuvre courant 2025. Votre revue *Armée & Défense* s'en fait l'écho dans les pages suivantes... ■



^[1] GCA Jean-Philippe Crach, Assemblée nationale, 3 décembre 2025.

^[2] Le Plan réserves 2035 » (PR35). « Ce plan fixe l'emploi, les niveaux de formation et d'entraînement et l'évolution du processus de recrutement » (Instruction n° 504490/ARM/CAB/CM13 relative à la gouvernance de la réserve au sein du ministère des armées, 17 août 2023).

RÉSERVE 2030-2035

DES EFFECTIFS EN PROGRESSION

Dans un contexte de progression quantitative de ses effectifs, la réserve opérationnelle de 1^{er} niveau se portait bien selon les bilans récents arrêtés au 31 décembre 2024.

Les publications récentes du *Rapport d'évaluation 2024* par la Garde nationale, du *Rapport social unique 2024* par le Secrétaire général pour l'administration (SGA/Minarm) et de la *Revue annuelle de la condition militaire 2025*, 19^e rapport par le Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) permettent de dresser un bilan de la réserve opérationnelle.

Arrêté à fin décembre 2024, ce bilan fait état d'une réserve opérationnelle du ministère des Armées forte de 105 457 réservistes, dont 44 344 au titre de la RO1 et 61 113 au titre de la RO2.

Le *Rapport social unique 2024* précise que « la dynamique positive observée pour le personnel civil et militaire d'active vaut également pour les militaires de la réserve opérationnelle : la cible de 3 800 engagements supplémentaires en 2024 » ayant été atteinte, « portée notamment par la simplification du recrutement (aptitude médicale adaptée, développement du service d'information "réserviste opérationnel connecté", etc.). »

Un point très positif qui répond d'ores et déjà parfaitement aux objectifs de la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 qui « prévoit une augmentation des

effectifs opérationnels militaires pour atteindre un total de 80 000 réservistes en 2030 puis 105 000 au plus tard en 2035 » comme le rappelle la *Revue annuelle de la condition militaire 2025* (HCECM). Un tableau précis de la LPM 2024-2030 exige ainsi une augmentation de 4 400 réservistes en 2026 jusqu'à 8 500 en 2030.

À noter que si la loi n°2023-22 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) du 24 janvier 2023 ciblait un effectif de 50 000 réservistes au sein de la gendarmerie nationale à l'horizon 2027, elle n'indiquait pas les seuils d'augmentation nette annuelle des effectifs.

DE 54 374 RO1 EN 2015 À 80 751 EN 2024

Concrètement, l'effectif des réservistes de 1^{er} niveau (RO1) « est passé de 54 374 en 2015 à 80 751 en 2024 » (armées + gendarmerie) selon le Haut comité d'évaluation de la condition militaire, « soit une augmentation de près de 48,5% ». Entre 2023 (73 625 RO1) et 2024, on observe donc une progression de 7 126 réservistes selon le HCECM.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Minarm	138	153	153	153	152	171	194	202
Gendarmerie	90	70	45	64	64	72	89	127
Police	32	31	27	27	30	34	45	50
Total Garde Nationale	260	254	225	244	246	277	328	379

Budget T2 des réserves opérationnelles de la Garde nationale
(armées, gendarmerie, police) en millions d'euros.

LES PRIMES NE CONTRIBUENT PAS AU RECRUTEMENT

Instaurées par le décret n° 2017-328 du 14 mars 2017, afin d'accompagner la montée en puissance des réserves opérationnelles, trois primes s'adressent aux jeunes volontaires à rejoindre la RO1. Malgré les sommes allouées aux nouvelles recrues, le secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) constate « la décroissance continue depuis 2021 du nombre de primes, alors que le nombre de réservistes augmente ».

- FIDERES : prime de fidélité de 250 € versée aux réservistes qui renouvellent leur premier contrat ESR d'une durée initiale d'au moins 3 ans et qui ont réalisé 37 jours d'activités annuels lors de ce second contrat.
- ALLOCRES : allocation d'études spécifique (base mensuelle de 100 €) apportant un soutien financier aux réservistes étudiants de moins de 25 ans.
- PERMRES : aide de 1 000 € au financement du permis de conduire (S).

UNE PRIME POUR 37 JOURS D'ACTIVITÉ, MAIS DES CONTRATS DE 30 JOURS

Le SGGN indique que PERMRES « est peu utilisée et rencontre des difficultés d'allocation et de mise en œuvre en raison des contraintes budgétaires, RH et logistiques des composantes ». Concernant les primes ALLOCRES et FIDERES, « la situation est un sujet complexe », déclare le SGGN. En effet, « les conditions pour obtenir ces primes peuvent paraître trop strictes, notamment la nécessité d'effectuer un minimum de 37 jours d'activité pour être éligible à la prime FIDERES », signale la Garde nationale. Au point que « cette exigence pourrait être un obstacle quand les contrats fonctionnent sur une base de 30 jours renouvelables le cas échéant. »

La raison paraît moins évidente concernant ALLOCRES : « La prime de 100 euros par mois peut ne pas être suffisamment incitative pour attirer les jeunes étudiants vers la réserve, pense la Garde nationale. »

« En 2023, près d'un tiers des réservistes ont servi moins de dix jours et 17% n'avaient pas été sollicités du tout. »

[Florence Goulet - Assemblée nationale, 3/12/2025]

La Revue annuelle de la condition militaire du HCECM constate quant à elle que le nombre moyen de jours d'activité par réserviste a peu varié entre 2023 (35,5 jours) et 2024 (35,6 jours) au sein du MINARM. On notera malgré tout que l'activité a diminué dans certaines catégories à l'image des sous-officiers de l'armée de terre (33,4 jours en 2024 contre 50,4 en 2023) et des officiers marinières (37,4 en 2024 contre 43,6 en 2023).

Les progressions les plus importantes concernent les officiers de l'armée de terre avec 61,5 jours d'activité en 2024 contre seulement 48 en 2023, ainsi que la gendarmerie où le taux moyen d'activité a augmenté pour les gendarmes adjoints volontaires (31,5 jours en 2024 contre 15,9

« Environ 40% des réservistes sont d'anciens militaires, mais la majorité provient directement de la société civile. »

[GCA Jean-Philippe Crach - Assemblée nationale, 3/12/2025]

Dans le détail, ces 80 751 réservistes opérationnels sous contrat servent pour 44 333 d'entre eux au profit du ministère des Armées et 36 418 dans la gendarmerie nationale, sachant que les réservistes de la gendarmerie spécialisée sont comptabilisés dans les effectifs du MINARM. Ils étaient au nombre de 541 selon le *Rapport social unique 2024*.

Le volume de personnel féminin poursuit sa progression avec 23,2% des effectifs dans la réserve (23,1% en 2023 et 22,3% en 2022). Quant aux anciens militaires d'active ayant choisi de rejoindre la RO1, ils représentent 33,3% de cette dernière et

plus précisément, 38,8% des effectifs des armées, directions et services et 26,6% des effectifs de la gendarmerie nationale.

UN NOMBRE DE JOURS D'ACTIVITÉ IDENTIQUE

Entre 2022 et 2024, signale le *Rapport d'évaluation 2024* de la Garde nationale, « les militaires réservistes du périmètre armées, directions et services ont vu le nombre global de jours d'activité enregistrer une hausse, passant de 1 360 443 à 1 557 178 jours d'activité, avec une progression sensible du renfort aux unités, états-majors et groupements de soutien. »

en 2023), les sous-officiers (28,9 jours contre 27,6) et les officiers (34,6 jours contre 25,7).

Une des explications à ces bons chiffres se trouve sans doute au cœur de l'opération *Sentinelle JOP24* (jeux Olympiques) qui a mobilisé de nombreux officiers de réserve en états-majors et multiplié les patrouilles de gendarmes sur le terrain.

L'OBLIGATION D'UN FINANCEMENT PÉRENNE

Ces bons résultats globaux doivent toutefois, avertit la Revue annuelle du HCECM, « s'accompagner, selon les recommanda-

tions du 18^e rapport thématique du Haut Comité^[1], de la mise en œuvre de facteurs de succès essentiels : financement pérenne, simplification administrative, et clarification des conditions d'emploi en articulation avec les forces d'active. »

Le Haut Comité insiste « sur la nécessité de consolider la qualité et l'intégration opérationnelle de cette réserve, pilier indispensable du modèle d'armée. »

Le financement de la réserve est en effet

plus que jamais le nerf de la guerre.

Dans son intervention face aux députés en décembre dernier,

le GCA Jean-Philippe Crach, officier général

stratégie des ressources humaines de l'État-major

des armées^[2] a indiqué que « depuis 2023, des efforts importants ont été réalisés. »

Le général a signalé que « les budgets ont accompagné cette montée en puissance avec 20 millions d'euros supplémentaires par an alloués au T2^[3], permettant d'atteindre aujourd'hui plus de 47 000 réservistes contre un peu plus de 40 000 il y a deux ans ».

Il a aussi précisé qu'en 2026 « l'effort budgétaire sera encore plus marqué avec près de 100 millions d'euros supplémentaires pour le T2, sans compter les financements hors T2 destinés à l'équipement et aux infrastructures. » ■



© DR

		Terre	Marine nationale	Air et espace	Gend	SSA	SEO	DGA	SCA	SID	Total
Officier	2017	4 321	1 572	1 329	1 837	1 583	39	95	469	-	11 245
	2018	4 642	1 700	1 387	1 917	1 582	47	78	533	131	12 017
	2019	4 876	1 791	1 454	1 884	1 630	48	78	524	18	12 303
	2020	4 870	1 668	1 410	1 936	1 842	45	68	462	19	12 320
	2021	4 832	1 648	1 346	1 901	1 862	50	69	422	22	12 152
	2022	4 677	1 573	1 361	1 937	1 913	48	78	403	24	12 014
	2023	5 037	1 849	1 599	2 032	1 946	56	94	422	26	13 061
	2024	5 497	2 014	1 716	2 315	1 992	66	122	445	38	14 205
Sous-officier	2017	5 572	2 490	2 044	13 423	1 391	45	-	-	-	24 965
	2018	6 098	2 801	2 195	13 930	1 461	62	-	-	93	26 640
	2019	6 447	3 053	2 317	22 623	1 684	67	-	-	-	36 191
	2020	6 635	2 773	2 328	21 302	2 095	69	-	-	-	35 202
	2021	6 624	2 647	2 183	20 725	2 192	69	42	-	-	34 482
	2022	6 470	2 509	2 180	20 093	2 207	72	-	-	-	33 531
	2023	6 837	2 803	2 455	19 451	2 178	73	-	-	-	33 797
	2024	7 460	3 290	2 683	25 549	2 179	77	53	-	-	41 291
MDR / GAV	2017	11 775	1 336	2 181	14 587	24	46	-	-	-	29 949
	2018	11 988	1 502	2 115	14 441	31	77	-	-	6	30 160
	2019	13 562	1 408	1 988	4 676	11	91	-	-	-	21 736
	2020	14 259	936	1 589	5 478	15	84	-	-	-	22 361
	2021	13 582	806	1 672	8 173	16	65	4	-	-	24 318
	2022	11 423	620	1 544	9 452	8	72	-	-	-	23 119
	2023	13 045	757	1 653	11 206	1	101	-	-	-	26 763
	2024	13 685	1 046	1 862	8 554	-	205	3	-	-	25 255
Total	2017	21 668	5 398	5 554	29 847	2 998	130	95	469	-	66 159
	2018	22 728	6 003	5 697	30 288	3 074	186	78	533	230	68 817
	2019	24 885	6 252	5 759	29 183	3 325	206	78	524	18	70 230
	2020	25 764	5 377	5 327	28 716	3 952	198	68	462	19	69 883
	2021	25 038	5 101	5 201	30 799	4 070	184	115	422	22	70 952
	2022	22 570	4 702	5 085	31 482	4 128	192	78	403	24	68 664
	2023	24 919	5 409	5 707	32 689	4 125	230	94	422	26	73 621
	2024	26 642	6 350	6 261	36 418	4 171	248	178	445	36	80 751

Évolution des effectifs militaires dans la RO1, par catégorie de 2017 à 2024. À noter que depuis 2023, les gendarmes spécialisés sont comptabilisés dans les effectifs du Minarm.

Source : SGGN, questionnaire HCECM aux armées et à la DGGN

« On compte, en 2024, 90 996 anciens militaires dans la réserve opérationnelle de deuxième niveau, ou de disponibilité, dont 60 572 relèvent du ministère des Armées et 30 424 de la gendarmerie nationale. »

[HCECM - Revue annuelle 19^e rapport – 2025]

^[1] 18^e rapport thématique du HCECM consacré aux réserves militaires, juillet 2024.

^[2] Audition du GCA Jean-Philippe Crach, officier général stratégie des ressources humaines de l'État-major des armées, sur les réserves (cycle « condition militaire »), Assemblée nationale, 3 décembre 2025.

^[3] Titre 2 (T2) réserve : crédits liés à l'activité (la solde) et mesures d'attractivité. Les ressources consacrées à la réserve opérationnelle s'établissaient pour 2025 autour de 220 M€ de crédits T2 et 15 M€ hors T2, selon les rapporteurs Thomas Gassilloud et Damien Girard (mission d'information sur « Masse et haute technologie : quels équilibres pour les équipements militaires français ? », Assemblée nationale, 11 juin 2025).

RÉSERVE 2030-2035

UN RÔLE STRATÉGIQUE

En décembre dernier, l'Assemblée nationale recevait le GCA Jean-Philippe Crach, officier général stratégie des ressources humaines de l'EMA. L'occasion pour lui de s'exprimer sur l'état de la réserve en 2025.

Le sujet de l'audition du général de corps d'armée Jean-Philippe Crach^[1], a rappelé en introduction le député Jean-Michel Jacques, président de la Commission de la défense nationale et des forces armées, portait sur « l'enjeu des réserves du point de vue de la condition militaire au sens large. »

BESOIN DE MASSE POUR TENIR DANS LA DURÉE

Le GCA Jean-Philippe Crach a tout d'abord rappelé que le CEMA avait demandé « aux armées de se préparer à un choc d'ici trois à quatre ans ». La guerre serait à nos portes et devrait s'abattre sur nous bientôt, nous rappelle-t-on régulièrement en effet. Aussi « dans ce contexte, la réserve joue un rôle stratégique pour les armées et pour la nation », a précisé le général qui souligne que « les forces armées ne pourraient absolument pas accomplir toutes les missions qui leur sont assignées sans les réservistes. »

Mais il a surtout précisé que les armées ont « besoin à la fois de masse et des compétences dont nous ne disposons

pas parmi les effectifs d'active ». Dès lors, l'ambition du doublement des effectifs de la réserve à l'horizon 2030 répond « à des évolutions déjà identifiées » à commencer par « le potentiel « choc » mentionné par le CEMA [qui] sera consommateur en ressources humaines [et] exigera surtout que nous puissions tenir dans la durée, dans l'hypothèse d'une crise qui pourrait être longue », a encore dit le GCA Crach. Pour renflouer ce « choc consommateur en ressources humaines », autrement dit cette guerre que l'on nous prédit capable de décimer des milliers et des milliers de soldats de l'active, les autorités politiques et militaires comptent sur « le doublement de la réserve » qui deviendra le « pilier essentiel de la défense nationale » en répondant « avant tout à un besoin capacitaire », a déclaré le GCA Crach.

La suspension du service national (loi 97-1019 du 28 octobre 1997) a en effet engendré l'impossibilité de mobiliser en masse, créant un abîme capacitaire pour les armées. De plus, le citoyen français devenait du jour au lendemain (ou presque) inapte à prendre les armes pour défendre la patrie.



Le GCA Jean-Philippe Crach, officier général stratégie des ressources humaines de l'État-major des armées.

© Minarm

RECRUTEMENT, SOLDE, MORAL... TOUS LES SUJETS SONT ABORDÉS

Le général Jean-Philippe Crach s'est ensuite livré au jeu des questions/réponses avec les membres de la Commission, celles-ci portant sur différentes thématiques :

■ **Recrutement** : « À ce jour, nous n'éprouvons pas de difficulté pour réaliser les effectifs de réservistes qui nous sont fixés par la loi de programmation militaire. Nous sommes en avance sur l'objectif de 47 600 à fin 2025 puisque nous comptons dans nos rangs environ 48 600 réservistes au 31 octobre 2025. »

■ **Budget** : « Les budgets qui ont été votés et alloués à la réserve suivent une trajectoire haussière depuis 2020. Entre 2020 et 2025, le budget de la réserve opérationnelle a augmenté de presque 30%. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 est ambitieux, puisqu'il prévoit une marche



Le GCA Jean-Philippe Crach et le député Jean-Michel Jacques, président de la Commission de la défense nationale et des forces armées.

« Sur les 47 600 réservistes actuels, il existe un flux important, avec environ 14 000 recrutements par an pour compenser les départs. »

[GCA Jean-Philippe Crach - Assemblée nationale, 3/12/2025]

de près de 100 millions d'euros supplémentaires pour le T2^[2] de la réserve. »

■ **Soutien** : « L'évolution de la réserve militaire est également accompagnée d'un effort particulier sur le hors T2, souvent oublié, mais essentiel. Ce hors T2 conditionne la progression et l'ambition de la réserve puisqu'il s'agit d'équiper, de fournir des véhicules, des armes, des équipements et de loger les réservistes. Cela implique des investissements en infrastructures, en préparation opérationnelle, en financement de l'équipement individuel et de l'armement. (...) Le soutien matériel et l'environnement du réserviste demeurent des points d'attention majeurs pour les armées, car ils conditionnent directement le niveau opérationnel. »

■ **Habillement** : « Pour l'habillement, la volonté est claire et peut être résumée de la manière suivante : même mission, même équipement, même habillement, au même moment. »

■ **Solde** : « Les efforts pour réduire les délais de paiement sont significatifs. Les réservistes sont payés selon les mêmes procédures que le personnel d'active, ce qui entraîne parfois des retards importants. En 2023, le délai moyen était de 77 jours ; en 2024 il est passé à 71 jours, et fin 2025 il est descendu à 55 jours. L'objectif consiste à réduire ce délai. »

■ **Âge** : « La cartographie actuelle montre une moyenne d'âge des réservistes autour de 40 ans, avec 37% de moins de 30 ans et 15% de plus de 60 ans. L'âge limite a d'ail-

leurs été repoussé à 72 ans, ce qui élargit le vivier. Entre 2023 et 2024, la proportion des moins de 30 ans a fortement progressé (+10%).

■ **Féminisation** : elle « atteint 23%, contre 17% au sein du personnel militaire d'active. »

■ **Moral** : « 87% des réservistes se déclarent satisfaits selon le rapport 2024, qui a interrogé près de 13 000 personnes. Cependant, des sources d'insatisfaction existent et guident les efforts. Un tiers des réservistes évoquent ainsi des délais de paiement trop longs, 25% mentionnent des problèmes d'habillement, 25% des préoccupations liées à la rémunération ; et 20% témoignent de difficultés concernant l'équipement. » ■

^[1] Audition du GCA Jean-Philippe Crach, officier général stratégie des ressources humaines de l'État-major des armées, sur les réserves (cycle « condition militaire »), Assemblée nationale, 3 décembre 2025.

^[2] Titre 2 (T2) réserve : crédits liés à l'activité (la solde) et mesures d'attractivité. Les ressources consacrées à la réserve opérationnelle s'établissaient pour 2025 autour de 220 M€ de crédits T2 et 15 M€ hors T2, selon les rapporteurs Thomas Gassilloud et Damien Girard (mission d'information sur « Masse et haute technologie : quels équilibres pour les équipements militaires français ? », Assemblée nationale, 11 juin 2025).

Réserve cyber : « La fidélisation reste un défi ».

[GCA Jean-Philippe Crach - Assemblée nationale, 3/12/2025]

LA CRISE DE CROISSANCE

Delphine Bathon députée : « Il semble qu'au début d'année 2025, la situation était tendue, puisque nous n'étions pas en mesure d'accueillir 12 000 volontaires réservistes, ce qui traduisait une véritable crise de croissance. Où en sommes-nous actuellement ? Celles et ceux qui ne sont pas pris dans la réserve sont-ils orientés vers d'autres formes d'engagement pour la défense civile ou la sécurité civile du pays ? »

GCA Jean-Philippe Crach : « Vous avez raison, il s'agissait bien d'une « crise de croissance ». En début d'année 2025, nous avons constaté une capacité de mobilisation extraordinaire : quelques messages relayés par des membres du Gouvernement ou des représentants de la nation ont suffi pour déclencher une vague massive de volontaires. Nos systèmes n'étaient pas calibrés pour absorber un tel afflux.

Depuis, tous ceux qui s'étaient portés volontaires ont reçu une réponse. Aujourd'hui, grâce à la dernière version du système ROC, chaque demande est traitée, une réponse est donnée et un rapprochement est effectué avec les emplois disponibles. Si aucun poste n'est proposé, les volontaires sont orientés vers d'autres formes d'engagement, y compris dans le civil. Ce processus est désormais industrialisé et fonctionne efficacement. »

LA RÉSERVE INDUSTRIELLE

Julien Limongi, député : « Depuis octobre 2023, [la] réserve industrielle de défense a été créée. L'objectif inscrit dans la LPM 2024-2030 est de constituer 3 000 réservistes d'ici à 2030, capables de mobiliser rapidement des compétences techniques et industrielles critiques. »

Or, dans une réponse du ministère des Armées à une question écrite publiée le 11 novembre dernier, il est indiqué que seule une vingtaine d'engagements a été signée, principalement avec de grands industriels et quelques TPE-PME. Comment les armées entendent-elles accompagner concrètement cette montée en puissance pour atteindre l'objectif annoncé ? Quels leviers sont activés pour élargir le vivier de réservistes et garantir ainsi le respect des objectifs fixés dans la LPM ? »

GCA Jean-Philippe Crach : « La réserve industrielle dépasse mon périmètre, elle relève surtout de la Délégation générale pour l'armement. Les relations entre les armées et la BITD sont déjà solides, les connaissances mutuelles sont importantes. L'effort pour développer ce type de réserve est nécessaire, mais il existe déjà un socle de coopération. »

ARTICULATION AVEC LE SERVICE NATIONAL

Delphine Bathon députée : « À quelles conditions [le service national] peut-il être utile à la stratégie RH des armées, à la fois pour la réserve, mais aussi pour l'armée de métier ? »

GCA Jean-Philippe Crach : « L'articulation entre service national, réserve et active figure au cœur de notre modèle global. Ces systèmes doivent s'autoalimenter : certains jeunes du service national rejoindront la réserve, d'autres s'engageront. Tous intégreront la RO2* après leur service national. Cette approche repose sur une cartographie précise des emplois et des métiers.

La répartition géographique constitue également un enjeu majeur. Certaines régions, comme les Hauts-de-France ou l'Île-de-France, sont des viviers importants de recrutement de jeunes, mais manquent d'unités militaires. Nous devons rééquilibrer en proposant aux volontaires de se déplacer, en leur demandant jusqu'où ils sont prêts à aller. Cela nous permettra de mobiliser ces viviers et de répondre aux besoins opérationnels. Ce sujet est pleinement intégré dans notre modèle global. »

* La réserve opérationnelle de niveau 2 (RO2) est constituée des anciens militaires soumis à une obligation de disponibilité de 5 ans suivant leur radiation des cadres ou des contrôles.

« Un réserviste qui sert pendant cinq ans a finalement une durée comparable à celle d'un engagé volontaire sous contrat unique. Au moment où il sert, même quelques semaines par an, il intègre pleinement cette singularité, en conscience. »

[GCA Jean-Philippe Crach - Assemblée nationale, 3/12/2025]

LA RÉSERVE CYBER

Catherine Rimbert, députée : « Je souhaite évoquer les profils spécifiques de réservistes, notamment dans le cyber qui hésitent à rejoindre la réserve ou s'y désengagent, non pas par manque de patriotisme, mais parce que les contraintes administratives, la complexité des dispositifs et l'absence de perspective les découragent. Pourtant, ces compétences cyber sont vitales pour notre défense numérique face à des attaques toujours plus nombreuses. De fait, la réserve manque d'attractivité par rapport au secteur privé, aux agences d'État. Comment l'État-major entend-il renforcer l'attractivité des parcours de réserve cyber, afin de fidéliser ces réservistes, dans un contexte de concurrence accrue avec le secteur civil ? »

GCA Jean-Philippe Crach : « Concernant les profils cyber, nous disposons d'une réserve de spécialistes, avec environ 600 numériciens. Leur recrutement passe par des bureaux spécialisés, notamment au sein des grands employeurs du numérique, qui connaissent parfaitement la ressource et savent attirer ces compétences rares. Cette approche fonctionne bien. Il existe un réel engouement, notamment chez les jeunes, qui trouvent du sens à leur engagement technique et accèdent à des outils et des missions à forte valeur ajoutée au sein des commandements numériques ou cyber. Toutefois, la fidélisation reste un défi, dans un second temps. Nous ne pouvons rivaliser sur la rémunération pure, il faut donc mettre en place des compensations et des parcours attractifs. Le regroupement des entités numériques dans des pôles comme celui de Rennes, au cœur d'un écosystème dynamique, favorise cette attractivité en lien avec les écoles d'ingénieurs et les entreprises du secteur. Ces métiers sont particuliers : recruter et fidéliser des combattants numériques exige une stratégie spécifique. Nous réfléchissons même à des adaptations du statut général des militaires pour ces "combattants" du numérique ou du cyber. Leur action entraîne de véritables effets militaires ; ils doivent être protégés et obtenir des compensations adaptées. Ce sont des réflexions structurantes pour l'avenir, car nous sortons du cadre du combattant "classique". »

EMPLOYEURS
ET RÉSERVISTES
"CLANDESTINS"

Geneviève Darrieussecq, députée et ancienne ministre déléguée aux Anciens combattants : « Les entreprises et les administrations joueront-elles suffisamment le jeu pour libérer ces jeunes ou faut-il que nous envisagions un cadre général plus contraignant ou incitatif pour les employeurs ? »

GCA Jean-Philippe Crach : « Environ la moitié des réservistes sont issus du secteur privé. Si beaucoup d'entreprises jouent le jeu, 8% des réservistes restent "clandestins" (...). Cette situation pose des problèmes de dialogue avec l'employeur, mais aussi des risques, notamment lorsqu'un réserviste enchaîne une activité intense avec son emploi civil, sans repos. Il faudra aller plus loin, peut-être par des mesures législatives, pour renforcer la disponibilité et instaurer un dialogue tripartite entre l'institution, le réserviste et l'employeur. »



L'audition du GCA Jean-Philippe Crach portait sur « l'enjeu des réserves du point de vue de la condition militaire au sens large. »

12 000
volontaires :
« Nos systèmes
n'étaient pas
calibrés pour
absorber
un tel afflux. »

[GCA Jean-Philippe Crach
Assemblée nationale, 3/12/2025]

L'ÂGE DES EFFECTIFS

Valérie Bazin-Malgras, députée :

« Pouvez-vous nous indiquer l'évolution de l'âge moyen des réservistes depuis 2023 ? L'accroissement actuel des effectifs tient-il avant tout au maintien de sexagénaires au sein de la réserve ? »

GCA Jean-Philippe Crach : « Concernant la croissance des effectifs, nous sommes largement en avance sur les prévisions pour 2025. (...) »

La proportion des réservistes de plus de 60 ans n'a pas augmenté, la hausse concerne toutes les tranches d'âge. Nous observons une croissance généralisée, qui nous rend optimistes pour l'atteinte des objectifs futurs, tant pour la réserve que pour le service national.

L'augmentation de la limite d'âge à 72 ans permet de conserver des compétences précieuses, mais nous avons également gagné plus de 10% de réservistes de moins de 30 ans. Ce rajeunissement ne se réalise pas au détriment des anciens. Une réserve jeune reste un objectif, nous comptons de nombreux étudiants. Dans certains régiments, des compagnies sont presque entièrement composées de jeunes en études, ce qui constitue une force pour les armées et pour le lien avec la nation. »

ROC ET LA SIMPLIFICATION NUMÉRIQUE

« Un travail a été mené pour accélérer la mise en place de systèmes d'information et de modules de recrutement afin de fluidifier les processus, a indiqué le GCA Jean-Philippe Crach. Le système ROC, par exemple, a été au cœur de cette transformation. Initialement conçu comme un outil de gestion, il évolue pour devenir un système central, non seulement pour la gestion, mais aussi pour le recrutement et le suivi des réservistes. L'objectif est de passer d'un outil limité à la gestion des réservistes à un système global », a encore précisé le général.

En préambule de son audition, le général indiquait aussi que le système ROC avait été « enrichi en novembre 2025 par la possibilité de déposer un CV et d'obtenir une réponse automatique, suivie d'une proposition de poste. »

Jean-Michel Jacques, président de la Commission : « De quand date le recensement sur les emplois à pourvoir éventuellement ? »

GCA Jean-Philippe Crach : « Le travail, en cours, a été lancé il y a huit mois. La dernière version du système d'information ROC permettra de faire correspondre les besoins avec les compétences des profils renseignés. »

Yannick Chenevard, député : « Il semble que des progrès restent à accomplir en matière de simplification numérique. Les réservistes opérationnels que j'ai interrogés m'ont ainsi fait part de difficultés, ne serait-ce que pour commander une tenue. (...) Ces difficultés sont particulièrement agaçantes pour nos réservistes opérationnels, encore plus quand s'y ajoutent des délais de paiement de solde particulièrement longs. »

GCA Jean-Philippe Crach : « Nous en sommes conscients. Depuis 2023, la montée en puissance de la réserve s'accompagne d'efforts pour lever les obstacles qui freinent l'engagement, notamment les délais de versement de la solde. Il demeurera des délais incompressibles, dans la mesure où la solde est la même que celle des actifs et qu'elle repose sur un rythme qui ne peut être inférieur à plusieurs jours. Nous avons conscience que la montée en puissance ne peut réussir que si nous supprimons ces obstacles en termes de recrutement, de solde, de rémunération et d'habillement. Il nous faut parvenir à un système simplifié, en soulignant que des progrès ont cependant déjà été accomplis. »



Vue de la salle d'audition de la Commission de la défense nationale et des forces armées.

© Capture écran (image Assemblée nationale)

RÉSERVE 2030-2035

LA RO2 : « UNE OBLIGATION SOUVENT OUBLIÉE »

La réserve opérationnelle de niveau 2, longtemps absente des programmes consacrés à la réserve opérationnelle, semble enfin être prise en considération par l'Institution.

La réserve opérationnelle de niveau 2 (RO2) est constituée des anciens militaires soumis à une obligation de disponibilité de 5 ans suivant leur radiation des cadres ou des contrôles.

L'effectif de la RO2 s'élevait fin 2024 à quelque 60 572 anciens militaires d'active selon le *Rapport d'évaluation 2024* produit par la Garde nationale, ou bien 61 113 selon le *Rapport social unique 2024* produit par le ministère des Armées qui s'appuie sur les chiffres de l'État-major des armées/Bureau interarmées aux réserves (EMA/BIAR) et du secrétariat général de la Garde nationale (SGGN).

En y ajoutant les effectifs de la RO2 de la gendarmerie, la réserve opérationnelle de niveau 2 comptait 90 996 hommes en 2024, contre 93 199 en 2023 et 90 211 en 2022.

Selon le *Rapport d'évaluation 2024*, la RO2 « s'inscrit dans cette stratégie visant à massifier la réserve opérationnelle » ;



MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

un discours qui a considérablement évolué depuis 2021. Les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi, rapporteurs d'une mission d'information sur les réserves^[1] cette année-là, signalaient en effet que pour la plupart des autorités auditionnées, « les pouvoirs publics ont cessé de compter sur une masse de personnes diversement motivées pour

concentrer leurs efforts de recrutement et d'animation sur un plus petit nombre de volontaires fidélisés et mieux formés qui peuvent se voir confier davantage de responsabilités. »

LES DÉPUTÉS AVAIENT DÉJÀ ALERTÉ

Jusqu'à aujourd'hui, les armées semblaient effectivement ne plus trop se préoccuper de ses anciens troupiers au point même de rencontrer les plus grandes difficultés à les retrouver une fois qu'ils avaient quitté l'Institution.

Le député Christophe Blanchet questionnait justement à ce sujet le GCA Jean-Philippe Crach, officier général stratégie des ressources humaines de l'État-major des armées en décembre dernier^[2] :

« Vous avez indiqué que vous éprouviez des difficultés pour identifier, animer et mobiliser [les] réservistes [de la RO2], soulignait le député. « J'étais étonné de vous

^[1] Rapport d'information par la commission de la défense nationale et des forces armées, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur les réserves (M. Christophe Blanchet et M. Jean-François Parigi), Assemblée nationale, 18 mai 2021.

^[2] Audition du GCA Jean-Philippe Crach, officier général stratégie des ressources humaines de l'État-major des armées, sur les réserves (cycle « condition militaire »), Assemblée nationale, 3 décembre 2025.

DÉFINIR UNE DOCTRINE D'EMPLOI

Dans leur Rapport d'information déposé à l'Assemblée nationale en 2021, les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi assimilaient la RO2 à « *une obligation de disponibilité en passe de tomber en désuétude* ». Ils rappelaient que les réserves reposaient désormais « *de manière croissante sur le volontariat* ».

Les rapporteurs signalaient qu'à cette époque (2021) « *presqu'aucun acteur entendu par la mission d'information ne considèr[ait] souhaitable de rendre obligatoire la participation à une réserve* ». Ils ajoutaient même : « *Signe des temps ou nécessité opérationnelle, le volontariat est jugé préférable, assorti à des mécanismes d'incitation financière* ».

En 2021, les rapporteurs déduisaient des différentes auditions « *que toute obligation de disponibilité à laquelle serait assujettie un collaborateur dans une organisation ou une entreprise le rend immédiatement moins "compétitif" qu'un autre qui n'a pas de tels engagements* ».

Dans leur proposition n° 14, les rapporteurs préconisaient néanmoins de « *réinvestir de manière ciblée dans la RO2* de l'armée de terre en définissant une doctrine d'emploi de cette réserve en cas de conflit majeur et en lui associant un budget d'équipement* ».

En revanche, ils considéraient être moins utile d'investir au même niveau dans les RO2 de l'AAE et de la Marine « *toute façon limitée par le nombre de matériels (aéronefs et bateaux)* ».

* RO21 : personnel ayant quitté les forces armées depuis moins de deux ans.

entendre dire que des efforts devaient encore être accomplis à ce sujet : dans le rapport que nous avons produit en 2019 [NDLR : le rapport date de 2021 en réalité] avec Jean-François Parigi, nous établissons déjà ce constat et formulons des propositions à cet effet.

Je suis très surpris qu'il ait fallu attendre six ans pour en arriver là. Des actions ont-elles été malgré tout engagées ? », interrogeait encore le député.

UN LIEN MOINS VITAL PENDANT DES ANNÉES

« Pour la RO2, il serait erroné de soutenir que rien n'a été fait, a répondu le GCA Jean-Philippe Crach. L'effort à venir consiste à capter l'ensemble du vivier de réservistes. Il y a eu une prise de conscience, notamment grâce au rapport, qui a rappelé cette obligation souvent oubliée. Pendant des années, le lien avec les anciens militaires semblait moins vital, car les missions étaient moins centrées sur le territoire et concer-

naient plus les opérations extérieures. Aujourd'hui, cette nécessité est réaffirmée », a signalé le général. Il propose de « cartographier ces réservistes et maintenir le contact avec chaque ancien militaire de la RO2, malgré les déménagements et changements d'emploi. » Il compte ainsi sur l'emploi des « systèmes d'information interconnectés ». Grâce à ceux-ci, chaque « militaire sait désormais, au moment de son départ, qu'il doit signaler ses changements. Ce n'était pas le cas il y a quelques années. L'objectif consiste bien à contacter chaque réserviste, à lui rappeler son rôle en cas de crise, vérifier ses qualifications et prévoir, si nécessaire, une remise à niveau », a aussi dit le GCA Jean-Philippe Crach.

UNE « DISPONIBILITÉ TOUTE RELATIVE »

Dans leur rapport de 2021, les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi qualifiaient la réserve opérationnelle militaire de 2^e niveau de « force

théorique ». Ce jugement était alors étayé par les propos du délégué interarmées aux réserves (DIAR) à l'Assemblée nationale, le général de division Walter Lalubin^[3], dont les parlementaires se faisaient l'écho : « Cette réserve a une existence légale et administrative, mais n'a plus de consistance opérationnelle ».

Les deux élus constataient ainsi une « disponibilité toute relative » de la réserve opérationnelle militaire de 2^e niveau. Ils signalaient que « seuls 40% des effectifs de la RO2 de l'armée de terre convoqués se déplacent en moyenne » et que ce taux est « inférieur à 11% » dans la marine nationale.

En 2021, les deux députés affirmaient ainsi que les états-majors rencontraient les plus grandes difficultés « à suivre les changements de résidence des anciens militaires et [que] de surcroît, aucune disposition légale ne sanctionne véritablement la non-présentation. » Ils se faisaient le relais des états-majors qui, devant ce constat, « craignent à juste titre que des obligations renforcées à l'égard des anciens militaires ne limitent leur employabilité et ne constituent un frein à leur reconversion. »

RETROUVER LES ANCIENS ET LES EMPLOYER

Le contexte guerrier actuel que nous annoncent les hauts responsables politiques et militaires semble enfin avoir réveillé les consciences. L'objectif consiste désormais à « fiabiliser cette RO2, indique le GCA Jean-Philippe Crach « en actualisant les données et en maintenant un lien régulier, par des contacts ou des mises à jour annuelles, afin de savoir où sont ces anciens militaires et comment les employer en cas de besoin. »

Un programme auquel il sera important de se tenir considérant qu'en complément du vivier des anciens de l'active, quelque 50 000 jeunes devraient rejoindre le service national à l'horizon 2035. À l'issue des dix mois passés sous les drapeaux, ces jeunes seront en effet automatiquement versés dans la RO2. ■

[3] Audition du GDI Walter Lalubin, délégué interarmées aux réserves, Assemblée nationale, 10 février 2021.

RÉSERVE 2030-2035

LA PLACE DES EMPLOYEURS

La Garde nationale est chargée d'accompagner la montée en puissance des réserves, prioritairement par le développement de partenariats avec les employeurs publics et privés

Créée le 13 octobre 2016 « en réponse au désir d'engagement de la société civile suite aux attentats terroristes qui ont frappé la France en 2015 et 2016 », la Garde nationale rassemble les réservistes opérationnels du ministère des Armées (les trois armées, les directions et services) et du ministère de l'Intérieur (gendarmerie et police), nous rappelle le site Internet de la Garde nationale^[1].

Depuis cette date, le secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) « mène une politique partenariale dont le but est de faciliter l'engagement, au service des forces armées et des forces de sécurité intérieure, des salariés, agents publics ou étudiants ».

Les actions du SGGN se distinguent notamment « par la signature de conventions de partenariat avec des employeurs publics ou privés ou des établissements d'enseignement supérieur. »

Ces conventions de partenariat sont, selon le SGGN, « un outil d'engagement patriotique pour les employeurs, de reconnaissance pour les réservistes opérationnels ».

1 300 CONVENTIONS DEPUIS 2016

Depuis 2023, peut-on lire dans le Rapport d'évaluation 2024 publié en décembre



© DR

2025, le SGGN « s'est doté d'un plan d'actions ambitieux pour répondre tant aux attentes politiques, portées par la LPM 24-30 et la LOPMI^[2], qu'au contexte sécuritaire national et international. »

Le SGGN précise encore que les partenariats s'articulent autour d'un double objectif : « mailler le territoire national, hexagonal et ultra-marin » d'une part, et « répondre aux besoins des différentes composantes de la Garde nationale (armées, directions et services, Gendarmerie nationale et Police nationale) en s'appuyant sur les filières professionnelles », d'autre part.

« En 2024, sur les 774 conventions en cours de validité, 19 sociétés du CAC 40, 15 entreprises entre 5 000 et 10 000 salariés et 15 entre 2 000 et 5 000 étaient partenaires de la Garde nationale. »

[Rapport d'évaluation 2024 – Garde nationale]

^[1] defense.gouv.fr/garde-nationale

^[2] Loi de programmation militaire 2024-2030 (LPM 24-30) et Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI).

« Lorsqu’une entreprise libère un salarié réserviste au profit de la réserve opérationnelle des armées, de la gendarmerie ou de la police nationale, elle bénéficie d’une réduction d’impôt égale à 60% du montant du salaire du réserviste si sa rémunération est maintenue. »

[Rapport d’évaluation 2024 – Garde nationale]

QU’EST-CE QU’UN CGNE ?

Les Correspondants Garde nationale-Employeurs (CGNE) sont une centaine de réservistes (armées, gendarmerie, police) constituant un réseau au cœur de 18 régions administratives. Ils sont « *notamment chargés de mettre en œuvre, dans les territoires, la stratégie partenariale* » définie par le Secrétariat général de la Garde nationale. Les CGNE « *entretiennent un dialogue régulier avec les autorités civiles et militaires locales et constituent un relais entre ces dernières et le SGGN* ». Ils participent « *au rayonnement de la Garde nationale et animent le réseau des acteurs publics et économiques* ». Enfin, ils « *négoient les conventions de partenariat et en assurent localement le suivi* ».

LA RECHERCHE DE COMPÉTENCES

Les CGNE sont mandatés pour « *prospector sur les territoires et mettre en œuvre la stratégie axée sur les filières professionnelles. L’objectif est de rechercher les compétences sur les métiers en tension* », précise le secrétariat général de la Garde nationale. Celui-ci propose aux CGNE « *des axes de prospection : d’une part, rechercher des partenaires dans les territoires actuellement peu couverts et d’autre part, démarcher de futurs partenaires dans les secteurs et les filières disposant de compétences clés, souvent rares. Les entreprises peuvent ainsi être distinguées par secteur et sous-secteurs, par taille et/ou par catégorie ou activité* », précise la Garde nationale.

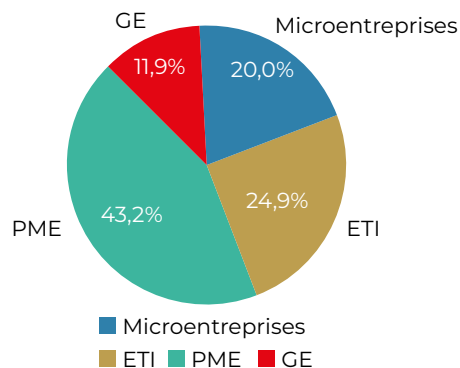
Depuis 2016, près de 1 300 conventions ont été signées dont 217 en 2024, dernière année recensée par le *Rapport d’évaluation* de la Garde nationale. Ces conventions étant signées pour cinq ans, les toutes premières sont arrivées à échéance et ont commencé à être renouvelées en 2022 et 2023. Ce sont ainsi 69 renouvellements qui ont été signés en 2024.

SÉCURISER LE PARCOURS DU SALARIÉ-RÉSERVISTE

Les conventions signées par la Garde nationale « *mettent en œuvre quatre leviers qui sécurisent le parcours du salarié ou agent réserviste* », mentionne le *Rapport d’évaluation 2024*.

Le nombre de jours d’autorisation d’absence : sanctuarisation du nombre de jours alloués au salarié-réserviste au-delà des dispositions légales qui prévoient 10 jours d’autorisation d’absence. « *Le nombre moyen de jours accordés par les employeurs dans le cadre des conventions a fait l’objet d’une augmentation constante passant de 12,66 jours en 2023 à 18,41 jours en 2024* », indique le SGGN.

Le délai moyen de préavis permettant au salarié d’effectuer son activité de réserviste diminue. Il passe d’un peu plus de 21



Répartition des signataires privés de conventions selon la taille des entreprises.

jours en 2023 à moins de 18 jours en 2024, « *ce qui démontre la compréhension par les employeurs de la démarche* ».

La clause de réactivité : le préavis moyen en cas d’activation de la clause de réactivité « *est de plus en plus favorable, passant en moyenne de douze jours en 2023 à neuf en 2024* ».

Le maintien total ou partiel de la rémunération du réserviste : 85,5% des employeurs privés signataires d’une convention au 31 décembre 2024 s’étaient engagés à maintenir totalement la rémunération de leurs employés durant leurs jours d’activité dans la réserve. ■

« Les organismes employeurs signataires d’une convention de partenariat avec la Garde nationale se voit reconnaître la qualité de "partenaire de la défense nationale" ou la qualité de "partenaire de la Police nationale", récemment créée, pour témoigner de leur engagement envers la Nation. »

[Rapport d’évaluation 2024 – Garde nationale]

RÉSERVE 2030-2035

À PROPOS DU « RÉARMEMENT MORAL »

La condition militaire, thème majeur des auditions à l'Assemblée nationale fin 2025*, a notamment mis en avant le « réarmement moral de la nation », et toute l'attention qu'il faut porter aux réservistes qui en sont l'incarnation.

Le cycle des auditions à l'Assemblée nationale consacrées à la « condition militaire » a rappelé combien les réservistes opérationnels comptaient dans le dispositif de « réarmement moral de la nation pour

faire face aux crises » comme l'évoquait la *Revue nationale stratégique 2025*, parlant aussi d'une « *France unie et résiliente* ». Au-delà des éléments de langage abondamment diffusés, se tient toujours une réalité, celle du terrain, avec ses aspects

positifs, ses points d'attention et ses axes de progression. En voici un petit aperçu au travers de trois extraits d'auditions et de trois thématiques différentes : la rémunération, la reconnaissance et la diversification des réserves. ■

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE FRANÇOIS LECOINTRE – GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR*

CRÉER DES RÉSERVES DANS TOUS LES DOMAINES

« Je ne comprends pas que l'on ne crée pas des réserves dans tous les domaines, ou bien que l'on renforce et réorganise les réserves existantes, dans la police ou dans les services de santé. Nous avons totalement abandonné cette vieille idée, pourtant primordiale, de la mobilisation de la population. Il importe d'y revenir, en réfléchissant à la manière dont nous pouvons, dans tous les domaines de la vie sociale, susciter l'engagement dans des situations de crise de personnes bien préparées.

Cette mobilisation ne saurait s'effectuer uniquement dans un cadre militaire puisque, comme vous l'avez rappelé, la sin-

gularité militaire implique le recours à la force délibérée jusqu'à tuer. Et, bien heureusement, il n'est pas question d'imposer une telle exigence à toute la société. Les impératifs de la montée en puissance, de la mobilisation, du réarmement moral, doivent nous conduire à penser des formes de réserve dans tous les domaines. » ■

* Audition (cycle « condition militaire ») du général d'armée François Lecoindre, grand chancelier de la Légion d'honneur, ancien CEMA, sur « la singularité militaire », Assemblée nationale, 5 novembre 2025. *es militaires en ce qui concerne la condition militaire.* » (source Wikipédia)



© Minarm

* Audition par la Commission de la défense nationale et des forces armées.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES
NATIONALES DES MILITAIRES (APNM)*

LA RÉMUNÉRATION DU JEUNE RÉSERVISTE

Le major Philippe, représentant pour l'APN Air : « Je souhaite aborder le sujet spécifique des jeunes réservistes, l'une des cibles de la LPM. Ces jeunes, souvent étudiants, s'engagent volontairement pour servir la nation, mais leur situation financière et le système de rémunération actuel posent de véritables questions.

Lorsqu'un réserviste est convoqué pour un contrat de trente à soixante jours par an, il est considéré comme un militaire d'active durant cette période, avec des horaires semblables à ceux d'un militaire d'active, de 5 heures à 23 heures. Pourtant, sa rémunération est calculée au trentième de la solde de son grade par jour, soit environ 54 euros pour une journée de travail de huit heures.

À titre de comparaison, un étudiant effectuant un job étudiant dans le privé pourrait gagner la même somme en cinq heures, voire davantage. Ce décalage illustre l'existence de deux systèmes qui ne communiquent pas : celui de la solde militaire et celui du marché du travail, où le SMIC sert de référence pour le jeune.

Cette situation révèle une réalité : les jeunes réservistes ne s'engagent pas pour l'argent, mais pour servir la nation. Ils acceptent une rémunération largement inférieure au SMIC, comme le confirme le rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire.

Cependant, cette disparité soulève des interrogations sur la légalité et l'équité du dispositif. Est-il acceptable de rémunérer quelqu'un, considéré comme militaire d'active, très largement en dessous du seuil légal ? Certains avancent que la solde n'est pas imposable, mais cet argument est peu pertinent pour des étudiants qui, de toute façon, ne seraient pas imposés.

Un autre exemple frappant est celui de l'indemnisation liée à l'état militaire, censée compenser les contraintes et devoirs spécifiques, qui s'élève à environ 3 euros par jour. Cette somme dérisoire traduit un manque de reconnaissance pour ces jeunes engagés. Cette situation peut décourager des étudiants en difficulté financière, qui préféreront un emploi mieux rémunéré dans le privé. Le problème dépasse le cadre des APNM** et appelle une réflexion globale. » ■

* Audition (cycle « condition militaire ») des associations professionnelles nationales des militaires (APNM), Assemblée nationale, 26 novembre 2025.

** Une association professionnelle nationale de militaires (APNM) est un groupement de militaires, d'active ou de réserve, ayant pour objet de « préserver et de promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire. » (source Wikipédia)

MME CATHERINE DE SALINS – PRÉSIDENTE
DU HAUT COMITÉ D'ÉVALUATION
DE LA CONDITION MILITAIRE (HCECM)*

LA RECONNAISSANCE DE L'INSTITUTION



Mme Catherine de Salins,
présidente du HCECM.

Mme Alexandra Martin, députée : « Au fur et à mesure que les missions confiées aux réservistes se diversifient et gagnent en responsabilité, la question de la reconnaissance institutionnelle de leur rôle devient centrale. Elle touche aussi bien à la lisibilité de leur parcours qu'à l'accès à la formation, à la montée en com-

pétences, à la valorisation des savoir-faire acquis, dans leur engagement militaire ou civil.

Dans cette perspective, comment le Haut Comité envisage-t-il d'apprécier le niveau de reconnaissance institutionnelle accordé à l'engagement des réservistes dans l'ensemble des armées, notamment en matière de parcours, de formation et de valorisation des compétences acquises ? »

Mme Catherine de Salins : « Le Haut Comité a peu abordé les réserves dans ce rapport**, car elles avaient été traitées l'année précédente***. Le point que vous soulignez figurait parmi nos recommandations, c'est-à-dire veiller à la reconnaissance du rôle des réservistes, favoriser leur progression et valoriser leur engagement par des formes symboliques comme des lettres, des décorations, idéalement en présence de civils, pour renforcer la visibilité.

Dans la gendarmerie, cette reconnaissance est plus évidente, par définition. Les régiments visités montrent que cette préoccupation existe, sous réserve de dotations suffisantes et d'un suivi ministériel. Nous veillerons à ce que ces recommandations soient mises en œuvre. » ■



* Audition (cycle « condition militaire ») des associations professionnelles nationales des militaires (APNM), Assemblée nationale, 26 novembre 2025.

** Une association professionnelle nationale de militaires (APNM) est un groupement de militaires, d'active ou de réserve, ayant pour objet de « préserver et de promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire. » (source Wikipédia)

RÉSERVE 2030-2035

DU CSRM
VERS LE CSFM ?

Le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) devrait prochainement ouvrir ses rangs aux représentants de la réserve.

En novembre dernier, le contrôleur général des armées Arnauld Chérel de la Rivière, secrétaire général du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), signalait lors de son audition à l'Assemblée nationale^[1] l'absence d'espace de concertation pour les réservistes : « À ce jour, il n'existe pas encore de représentation officielle de nos réservistes, mais le ministère y travaille ». Il annonçait dans la foulée que « le doublement de la réserve et son intégration avec l'active conduisent le ministère à mettre en place à partir de cette année 2025 les conditions de la participation des réservistes aux CFM d'armées et à terme au CSFM ».

RENFORCER LA COHÉSION

Ces propos ont été confirmés quelques jours plus tard par le général de corps d'armée Jean-Philippe Crach, officier général stratégie des ressources humaines de l'État-major des armées lors de son audition par l'Assemblée nationale^[2]. Selon lui, le « CSRM pourrait disparaître au profit d'une intégration des réservistes

dans les conseils de la fonction militaire (CFM) des armées, puis dans le CSFM. »

Les Conseils de la fonction militaire (CFM) des armées et services, créés en 1990, « sont des instances où les militaires étudient toute question relative à leurs conditions de vie, d'exercice du métier, d'organisation du travail, du personnel de leur armée ou de leur formation rattachée et procèdent à une première étude des questions soumises au CSFM », indique le Minarm.

RÉFLEXION, CONSULTATION...

Il existe pourtant bien un organisme officiel chargé de prendre en considération l'avis des réservistes auquel le GCA Jean-Philippe Crach fait d'ailleurs référence : le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM).

Créé en 1999 dans le cadre de la loi portant organisation de la réserve militaire, il est réformé en 2014^[3]. Depuis 2016 – date de création de la Garde nationale – le se-



© DR

crétariat général du CSRM est mutualisé avec le secrétariat général de la Garde nationale (SGGN).

Comme le précise le Code de la défense^[4], le CSRM qui est placé sous la présidence du ministre des Armées, a pour missions « de participer à la réflexion sur le rôle des réserves

militaires au service de la défense et de la sécurité nationales ; de constituer un lieu de consultation et d'échange sur toute question d'ordre général relative à la mise en œuvre du présent livre et notamment sur des questions relatives au statut des réservistes ; de contribuer à la promotion de l'esprit de défense et au développement du lien entre la nation et ses forces armées » (Article D4261-1).

Rappelons toutefois que le CSRM n'a guère réuni en session ses membres (dont les représentants de l'UNOR) depuis 2021. Espérons qu'un nouvel espace de concertation accordé aux réservistes au sein des CFM et/ou du CSFM connaîtra plus de succès. ■

^[1] Audition du CSFM, Assemblée nationale, 26 novembre 2025. ^[2] Audition du GCA Jean-Philippe Crach, Assemblée nationale, 3 décembre 2025. ^[3] La composition, l'organisation, le fonctionnement et les modalités de désignation des membres du CSRM sont fixés par le décret n°2007-1088 du 11 juillet 2007 modifié par le décret du 14 février 2014. ^[4] Code de la défense : Titre VI : Conseil supérieur de la réserve militaire (Articles D4261-1 à D4261-18).



PLAN ÉPARMIL assurance vie en euros

Une épargne
sécurisée
pour un avenir
serein



Assurance vie en euros Plan ÉPARMIL :

+ 17,97 %⁽¹⁾

cumulés sur les 8 dernières années

Scannez pour découvrir notre offre



agpm.fr
32 22*

Épargne handicap et enfant handicapé

Bénéficiez d'un taux de rendement bonifié⁽²⁾.

Offre enfant mineur

Frais offerts sur les versements
programmés pendant 6 mois⁽³⁾.



⁽¹⁾ Rendement cumulé net de frais de gestion, avant prélèvements sociaux et fiscaux, pour un versement net investi du 01/01/2018 au 31/12/2025. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

⁽²⁾ Taux de rendement bonifié : + 3,38 % en 2025. Taux de rendement net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

⁽³⁾ Au terme de cette période, les versements programmés ultérieurs sont soumis aux taux de frais prévus dans les Dispositions générales du contrat Plan ÉPARMIL.

* 32 22 depuis la France métropolitaine et DROM (service gratuit + prix d'un appel) ou le + 33 4 94 61 57 57 depuis les POM, COM et l'étranger.

Document à caractère publicitaire.

AGPM Vie - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - SIRET 330 220 419 00015 APE 6511Z

Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9 • A26C033 • février 2026 •

Crédit photo : @ IStock • Protection de l'environnement et du recyclage.



L'EXPERT PRÉVOYANCE MILITAIRE

LES VŒUX 2026 DE NOTRE UNION

« FÉDÉRER TOUTES LES ÉNERGIES... »

Pour la toute première fois, l'UNOR et l'Association nationale des officiers de carrière en retraite (ANOCR) ont présenté, le 27 janvier, des vœux communs pour l'année 2026.

Réunies dans un établissement à proximité de l'École militaire, les deux associations avaient convié un grand nombre de leurs adhérents à ce premier rendez-vous de l'année.

Le président de l'ANOCR, le général (2s) François Chauvancy, a rappelé la camaraderie et la fraternité d'armes qui unit les deux associations qui se retrouvent sur quelques points communs, notamment celui de l'écoute attentive de l'Institution militaire ou encore le renouvellement des générations en raison du tarissement du vivier.



Les officiers de carrière en retraite et les officiers de réserve réunis lors des vœux communs de l'ANOCR et de l'UNOR.

« Il faut clarifier nos relations avec le ministère des Armées », a déclaré le général (2s) Chauvancy qui a émis le vœu que les services du ministère puissent créer un *Livret des Associations* qui serait donné « à tout militaire quittant le service actif » et qui a plaidé pour la mise en place d'une Journée nationale du monde combattant.

De son côté, le président de l'UNOR, le médecin en chef (R) Jean-Philippe Durrieu-DuFaza, a souligné que « l'avenir de l'UNOR et de notre résilience collective dépendra de notre capacité à fédérer toutes les énergies de la nation et à

valoriser l'engagement ». C'est en ce sens qu'une charte a été signée le 14 janvier dernier entre la Fédération nationale André Maginot (FNAM) en son siège à Paris, le secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) et l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR).

« Cette signature historique rassemble trois volontés, trois histoires de patriotisme au service de la défense de notre pays et au service de notre résilience », a souligné le président de l'UNOR.

Cette cérémonie des vœux s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié. ■



À gauche, le général (2s) François Chauvancy, président de l'ANOCR ; à droite, le médecin en chef (R) Jean-Philippe Durrieu-DuFaza, président de l'UNOR.

EXPOSITION

LES INTERPRÈTES MILITAIRES S'EXPOSENT

**L'ANOLiR a présenté le 11 novembre 2025 une exposition éphémère
à la mairie du 8^e arrondissement de Paris.**

L'Association nationale des officiers et sous-officiers linguistes de réserve (ANOLiR) dispose d'une importante collection d'articles relatifs à l'histoire des linguistes militaires. Cette collection s'est constituée au fil des années sous l'égide de notre camarade le LCL (R) Charles Bertin, maintenant Président d'honneur de notre association.

Comme nous ne disposons pas de locaux permettant une exposition permanente, des expositions temporaires sont organisées selon les opportunités. Une occasion

s'est récemment présentée, à l'initiative de notre camarade, le CDT (R) Delphine Malachard, conseillère de Paris, élue du 8^e arrondissement. Ainsi, un espace a été mis à notre disposition à la mairie, le 11 novembre 2025 après-midi, à l'issue de la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918 à laquelle nous avons eu l'honneur de participer.

GERMANISTES ET ANGLOPHONES

Cette exposition, intitulée « *Sans communication, pas d'opérations : les interprètes militaires de la 1^{re} Guerre mondiale* », a rappelé les différentes missions qu'ils ont accomplies. Tout d'abord les germanistes prêts depuis des années avec de nombreux Alsaciens et Lorrains ayant choisi la France après la guerre de 1870. L'interrogatoire des prisonniers de guerre allemands est illustré dans l'exposition par plusieurs photographies et des articles de journaux d'époque. Un manteau (ou capote) bleu horizon et un képi, tous deux ornés de la branche d'olivier, étaient aussi exposés.

La communication avec nos alliés a été mise en place selon plusieurs étapes. L'Entente Cordiale avec nos amis britanniques, formalisée par les accords de 1904, a permis l'installation d'une école d'interprètes

à Berck, dans le Pas-de-Calais. Ces interprètes français ne portaient pas de tenue bleu horizon, mais l'uniforme kaki des unités britanniques auprès desquelles ils étaient détachés, leurs soutaches bleues étant ornées du sphinx.

L'entrée en guerre des États-Unis en 1917 a nécessité la création d'une autre école d'interprètes à Biesles (Haute-Marne). Cette fois, les interprètes français portaient un uniforme kaki américain orné de soutaches vertes.

200 VISITEURS EN TROIS HEURES

Cette exposition éphémère a connu un net succès avec plus de 200 visiteurs en moins de trois heures. Parmi ceux-ci, on pouvait noter une part importante de représentants de l'AAE, mais aussi de représentants d'associations de réservistes, en particulier le médecin en chef (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza, président de l'UNOR, et bien sûr de membres de l'ANOLiR (N. Vassilieff, J. Devèze, E. Nom-mick, F. Bidal, A. Kindt) la plupart accompagnés de leurs épouses.

Enfin, le général (2s) Philippe Augarde, contributeur régulier de notre Bulletin, nous a honorés de sa présence en milieu d'après-midi. ■



© DR

Le corps expéditionnaire russe a été présent à partir du printemps 1916 sur le front de Champagne et sur le front d'Orient.

La cantine en bois de l'adjudant interprète Eugène Chrétien était exposée. Comme cela a été précisé sur place, ce corps expéditionnaire a connu un bouleversement à la suite de la révolution de 1917, avec certaines unités refusant de combattre, et d'autres repartant au front aux côtés des armées alliées.

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU COLONEL (H) PHILIPPE LATASTE

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL ET PRÉSIDENT DES ASSOCIATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

PORTEZ L'ESPRIT D'UNION !

Chers réservistes,
chers camarades,
Dans son éditorial, le président national rappelle les efforts engagés et les actions menées pour consolider l'UNOR et lui ouvrir des perspectives qui lui permettront d'être toujours au service de la nation.

Au nombre des chantiers ouverts, la sécurisation et le soutien de notre maillage territorial sont ceux qui est plus particulièrement confiés au premier vice-président, président national des associations territoriales interarmées.

L'occasion de mettre en avant deux actions qui concrétisent la mise en œuvre de cette volonté : le lancement d'un dispositif d'appel à projets au profit des associations territoriales et la dynamisation de notre cadre régional.

Soulignons tout d'abord que la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) signée avec le ministère des Armées et des Anciens combattants, comme le partenariat signé avec la Garde nationale en association avec la Fédération nationale André Maginot, n'ont de sens que s'ils vivent sur nos territoires. La déclinaison territoriale de la CPO et les indicateurs qui lui sont associés attesteront de la réalisation des objectifs fixés. Dans ce cadre, le dispositif d'appel à projets vise à promouvoir et soutenir les actions portées par les associations territoriales.

Trois plages d'appel sont ainsi fixées dans l'année (15 mars, 15 juin et 15 septembre). Elles doivent permettre de faire remonter les projets présentés sous une forme simple, afin d'être examinés lors de la réunion de bureau la plus proche.

Les actions validées peuvent bénéficier d'un soutien financier et d'une validation au regard des axes et objectifs de la CPO. Une convention formalise les



engagements réciproques des associations porteuses de projets et de l'UNOR. Ce cadre pourrait s'enrichir d'un dispositif d'avance, s'inspirant du «microcrédit», pour que nos associations territoriales soient en mesure de porter leurs projets les plus ambitieux.

La dynamisation du cadre régional est une autre contribution à la réalisation de nos ambitions. Ce cadre figure dans nos statuts sous la forme du Conseil de région, instance au sein de laquelle se fédèrent les associations d'un même territoire et se noue un dialogue élargi aux représentations territoriales des associations nationales d'armée ou de services.

Ce cadre régional statutaire étant surtout un lieu de coordination et de mutualisation des actions communes territoriales. Ce niveau est aussi celui du partage d'informations venant du niveau de coordination national, mais aussi permettant de remonter les problématiques du niveau territorial de notre fédération.

Les Conseils de région ont donc non seulement une légitimité statutaire historique, mais correspondent aujourd'hui à la véritable richesse de l'UNOR. L'audit

des associations de l'UNOR effectué en 2025 a fait ressortir cette demande de responsabilisation des territoires avec la mise en œuvre du principe de subsidiarité, de gestion et des moyens au service d'une nouvelle dynamique.

À l'évidence, il apparaissait que si nous voulions faire de l'UNOR un outil territorial de résilience, nous devons renforcer, soutenir et sécuriser ces pôles régionaux pour qu'ils deviennent les «relais opérationnels de subsidiarité de l'UNOR». Nous avons donc pris acte de cette volonté unanime et proposé une feuille de route ambitieuse, adoptée par nos instances en fin 2025, que je porte maintenant en votre nom.

Les cadres et procédures, aussi pertinents soient-ils, n'ont toutefois de sens que si est fort l'esprit qui les anime.

Aujourd'hui, l'UNOR ne s'incarne plus dans la matérialité d'un siège parisien, son fonctionnement et son avenir reposent plus que jamais sur des instances nationales et territoriales qui, à travers le débat démocratique et les décisions prises, traduisent en actes l'esprit d'Union qui dès l'origine a animé les fondateurs.

Alors que le président est à Toulouse, le premier vice-président est à Bordeaux, la quasi-totalité des administrateurs est en région, chacun doit être conscient qu'il incarne à son niveau de responsabilité cet esprit d'Union et porte en lui les destinées de l'organisation. Nos instances, nationales et territoriales, au-delà de fixer le cap et de décider, sont aussi des creusets où se forment les forces morales de l'Union.

C'est à ces forces morales que nous devons puiser pour les partager au service de la cohésion nationale, de la résilience de la nation et de l'esprit de défense, aux côtés de nos armées.

Que vive cet esprit d'Union. ■



LIEN ARMÉE-NATION

PRIX CIDAN POUR L'ARA DE LENS

En juin dernier, l'Association des réservistes des armées de l'arrondissement de Lens a reçu le Prix spécial du jury initié par l'Association CiDAN dans le cadre du trophée 2025 du Civisme.

Le 23 juin 2025, une délégation de l'Association des réservistes des armées de l'arrondissement de Lens (ARA Lens), dirigée par son président, le CNE Marc Houriez, s'est rendue au Sénat à Paris afin d'y recevoir le Prix spécial du jury initié par l'association CiDAN (Civisme Défense Armée Nation)^[1] dans le cadre du trophée 2025 du Civisme.

L'ARA était accompagnée par Mme Apourceau, sénatrice du Pas-de-Calais et Mme Nion, conseillère municipale, représentant la ville de Lens.

20 ANNÉES DE « DESSINS DE NOËL »

Ce prix récompense vingt années de participation, en relais de l'association Solidarité Défense^[2], à l'opération « Dessins de Noël » dans l'arrondissement de Lens, une opération menée avec l'accord et le soutien des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et des écoles primaires.

En 2025 encore, nous sommes allés remercier chacune des 109 classes qui ont envoyé quelque 2 050 dessins à nos militaires en OPEX ou OPINT, absents de chez eux pour Noël 2024.

Dans le cadre du lien armée-Nation, cette opération permet d'expliquer aux enfants le rôle de nos armées, puis de leur remettre une « lettre de félicitations » à



Les représentants de l'ARA de Lens et les élus lors de la remise du Prix spécial du jury du CiDAN en juin 2025.

l'issue de leur participation pour leur action citoyenne. La présence d'élus, d'associations patriotiques avec drapeau et de parents d'élèves rehausse la solennité de l'évènement.

En marge de cette activité, l'ARA édite un recueil (« Paroles d'OPEX ») regroupant

toutes les réponses des militaires aux enfants qui leur ont envoyé un dessin. Ce recueil, qui entre dans le cadre du Devoir de Mémoire, est diffusé dans toutes les écoles, à des fins pédagogiques, ainsi qu'au niveau national. ■



^[1] « Créée par l'amiral Lacoste en 1999, suite à la suspension du Service national, l'association CiDAN (Civisme Défense Armée Nation) a pour but de promouvoir et de développer le civisme ainsi que les liens entre la Nation et ses armées, dans une vision moderne du civisme, de la citoyenneté, du patriotisme, de la défense de la nation française, de la construction de l'Europe et de sa défense. » (source : <https://cidan.org>)

^[2] solidarite-defense.org

RENCONTRE AVEC UN AUTEUR

« CATROUX, UN GÉNÉRAL INJUSTEMENT OUBLIÉ »

François Cochet vient de publier une biographie très documentée sur le premier général à s'être rallié, en 1940, au général de Gaulle. Il y brosse le portrait d'un homme à la fois secret, complexe, mais indispensable.

Qui êtes-vous ? Quel est votre parcours ?

Après mon agrégation d'histoire en 1978, j'ai enseigné dans le secondaire et parallèlement j'ai entrepris une première thèse que j'ai soutenue en 1983 : « *Rémois en guerre, paroles de témoins et sources écrites* ». Six ans plus tard, j'en ai soutenu une seconde consacrée au « *Retour en réinsertion des prisonniers, déportés et requis, 1945-1954* ».

Élu maître de conférences à Reims où je suis resté onze ans, j'ai rejoint Limoges comme professeur d'Université, avant de rejoindre l'Université Paul Verlaine de Metz où j'ai notamment créé un Master « Politique et conflits ».

Pourquoi cette passion pour l'histoire et pour l'histoire militaire en particulier ?

Je pense avoir été toujours fasciné par la chose militaire et je me préparais à Saint-Cyr. Enfant de la génération Mai 68, j'avais pris un peu de distance avec cette perspective en déroulant un parcours plus littéraire : hypokhâgne, khâgne, admissibilité à Normale Sup'. Après mon élection comme Professeur des universités, où l'on se doit de présenter des programmes de recherche, j'ai choisi la voie de l'histoire militaire et de l'expérience combattante. Mes travaux m'ont ouvert quelques portes militaires. J'ai pu développer des liens étroits avec l'Institution notamment avec le Centre de doctrine de l'emploi et du commandement (CDEC), la Délégation au patrimoine de l'Armée de terre – dont un fructueux travail avec mon ami, le lieutenant-colonel Rémy Porte –, le Centre réserves et partenariat (CERPA) de l'armée de l'Air. J'ai aussi été membre du jury du CSEM entre 1991 et 2000.

Pourquoi une biographie sur Catroux ?

Un intérêt particulier ?

Bien entendu ! J'estime que c'est un général injustement méconnu et sur lequel peu d'historiens se sont penchés. C'est une sorte d'inconnu célèbre, dont on retient surtout le ralliement précoce à de Gaulle en octobre 1940. C'est la biographie écrite par Henri Lerner en 1990 qui m'a donné l'envie d'en savoir plus sur le personnage.

À vrai dire, la biographie de Lerner m'a paru empreinte d'un certain nombre de défauts. Elle est clairement hagiographique, elle prend les écrits de Catroux sur lesquels Lerner s'est appuyé, pour argent comptant, et ses sources ne sont pas référencées. Depuis plus d'une trentaine d'années, l'apport archivistique s'est considérablement étoffé, en particulier sur le Levant et sur la Seconde Guerre mondiale. Il convenait donc de reprendre à nouveaux frais un travail sur Georges Catroux.

En quoi votre biographie diffère-t-elle de celle d'Henri Lerner (1990) ? Qu'apporte-t-elle en plus ?

Mes travaux s'appuient sur des sources et des archives identifiées, classées et sûres. J'utilise aussi ce qu'on appelle la documentation périphérique. Ce sont des documents qui ne sont pas la source principale étudiée, mais qui permettent de l'éclairer, de la contextualiser et de mieux l'interpréter.

Je me suis par exemple plongé dans les ouvrages de François Broche ou de Jean-François Muracciole pour connaître le profil type du Français libre. Dans ce cas, Catroux dénote totalement. En effet, tous étaient jeunes comme Pierre Messmer (24 ans),



François Cochet est professeur émérite d'histoire contemporaine de l'Université de Lorraine-Metz. Ancien membre du conseil scientifique national de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, il préside le conseil scientifique du mémorial de Verdun.

Robert Galley (19 ans) et bien d'autres. En 1940, Catroux a 63 ans. Dans cette biographie, j'essaie de tenir la barre égale, de montrer le vrai personnage de Catroux, tel qu'il est avec ses qualités et ses défauts. J'essaie de montrer comment il innove alors qu'il est auprès du général Gouraud, au début des années 1920, quand il est au Levant, en tentant d'appliquer les leçons de Lyautey. Cette méthode fonctionne, et parce qu'elle fonctionne, Georges Catroux est persuadé d'avoir inventé la martingale idéale et que cette méthode est reproductible à l'infini.

Son erreur sera de ne pas avoir senti, identifié, la montée du nationalisme arabe. Mais c'est aussi un homme qui sait réfléchir. Opposant presque farouche à l'idée d'indépendance de la Syrie et du Liban en 1936-37, il change totalement d'orientation en 1943. Mais Catroux est un personnage complexe qui reste persuadé de sa propre valeur !

Catroux serait-il plus « politique » que Lyautey ? Quel est son positionnement ? Plutôt au centre ?

Il est très précocement identifié comme proche du Parti radical et ce dès 1902, alors qu'il n'a que 25 ans. C'est un proche d'Édouard Herriot qu'il rencontre par l'entremise d'un de ses frères aînés, René-Claude. Il est aussi dans la lignée d'un Aristide Briand.

Georges Catroux inscrit son parcours intellectuel dans la lignée d'Hubert Lyautey avec qui les premiers contacts ont été plutôt rugueux. Il s'est fait vertement rappeler à l'ordre par le général

quand un campement dont il était responsable n'avait pas mis de garde. Cependant, les deux hommes ont appris à s'apprécier. Ils ont conservé des relations suivies et l'on peut considérer que Catroux est l'un des héritiers intellectuels de Lyautey.

Comment prend-il le fait d'avoir été démis de ses fonctions de Gouverneur de l'Indochine le 26 juin 1940 ?

Plutôt mal, il faut bien l'avouer. Je précise ici que contrairement à ce que j'ai pu voir écrit ici ou là, c'est bien la III^e République et non Vichy qui met fin au mandat de Gouverneur de Catroux. Le décret est signé par le président de la République Albert Lebrun et non par Philippe Pétain.

Après cette disgrâce ou ce désaveu, il contacte le général Maxime Weygand qui a d'ailleurs favorisé sa carrière pour entrer au Centre des hautes études militaires (CHEM) en 1931, ce qui lui permettra de gagner ses étoiles quelques mois plus tard. Celui-ci lui indique clairement que seule la deuxième section des généraux l'attend à son retour en France. Catroux sait alors qu'il sera mis sur la touche. Il est général d'armée et veut encore jouer un rôle. Il va donc rallier la France Libre. Il a conscience que ce choix est risqué, dangereux, que c'est « un acte d'élite » comme l'a dit l'historien Maurice Agulhon.

La rencontre avec De Gaulle, le 18 octobre à Fort-Lamy : c'est le premier général d'armée à rallier De Gaulle. Comment expliquer qu'un « cinq étoiles » se range sous les ordres d'un « deux étoiles, à titre temporaire et condamné à mort » ? Par goût de l'aventure ?

Il existe des éléments objectifs qui plaident pour ce ralliement. En plus de cet « acte d'élite » que j'ai décrit précédemment, Catroux sait qu'il n'a plus aucun avenir en France. De son gouvernorat d'Indochine, il n'a pas connu la défaite de juin 1940 et ses traumatismes. Il n'imagine pas l'aura et le charisme que Pétain peut dégager. Les deux hommes se sont croisés pendant la guerre du Rif et leurs relations ont été très houleuses. Mais en bon patriote, il n'accepte pas l'idée de la défaite et de l'Armistice. Ce ralliement à De Gaulle lui donne aussi l'opportunité de continuer d'exister et d'avoir un rôle à jouer. La rencontre a lieu à Fort-Lamy (aujourd'hui N'Djamena). À sa descente d'avion, Catroux se met à dix pas réglementaires de De Gaulle qu'il a connu lorsqu'ils étaient en captivité à Ingolstadt en Bavière pendant la Première Guerre mondiale. Il le salue d'un « à vos ordres mon général » et se met à la disposition du chef de la France Libre. Ça ne veut pas dire que leurs relations aient toujours été au beau fixe. Ils n'arrêtaient pas de se gourmander, comme pouvaient le faire De Gaulle et Churchill. D'ailleurs, ce dernier aurait bien voulu remplacer De Gaulle par Catroux, au moins à l'automne 1940. Catroux saura bien jouer de ses étoiles face à De Gaulle et ce dernier saura aussi utiliser Catroux et ses étoiles à bon escient, notamment face à Giraud à Casablanca en janvier 1943, alors que les Américains souhaitaient remplacer De Gaulle par Giraud.

Dans le titre de votre ouvrage vous qualifiez Georges Catroux de « diplomate ». Pourquoi ?

C'est un clin d'œil. En 1920, il rêve de basculer dans une carrière diplomatique. Il est militaire, travaille dans le milieu de renseignement ; il aime la politique. Mais aux yeux des militaires, il n'est pas véritablement l'un des leurs. Il n'a jamais été engagé dans une bataille majeure. Il n'a participé qu'à de « petites guerres » aux colonies et celle de 1914-1918 a été de très courte durée. À la tête d'un bataillon du 2^e régiment de tirailleurs algériens (2^e RTA), le capitaine Catroux est fait prisonnier le 5 octobre 1914 à Bailleul (Nord). Il a donc tout ignoré de l'évolution des combats de la Grande Guerre.

D'ailleurs, lorsqu'il sort du CHEM en 1931 alors même qu'il n'est pas passé par l'École de guerre, le général Ragueneau, directeur du CHEM lui notifiera dans un cinglant commentaire : « A donné l'impression très nette d'une insuffisante préparation (...) Ses exposés au Centre n'ont pu suffire à combler ces lacunes ».

D'ailleurs, Ragueneau conseille de l'affecter sur les théâtres d'opérations extérieures où sa connaissance du renseignement sera mieux valorisée.

Quel est le trait de caractère dominant de Catroux ?

Une grande capacité intellectuelle, mais aussi son narcissisme. Il n'est pas le seul à développer ce trait de caractère même s'il faut lui reconnaître un vrai charisme. Déjà, à Saint-Cyr, ses chefs ont remarqué une certaine vanité. Certes, ils reconnaissent en lui un officier « intelligent, instruit, très zélé, consciencieux ». Il sortira bien classé de Saint-Cyr et choisira un bataillon de chasseurs alpins, l'unité d'élite à cette époque. Mais ses chefs voient aussi en lui un officier « manquant de modestie. Laisse voir qu'il a de lui-même une opinion très favorable ».

Dans sa biographie, Lerner soutient qu'en 1900, le jeune sous-lieutenant Catroux s'ennuie dans son 12^e bataillon de chasseurs à Grenoble et qu'il demande sa mutation en Afrique du Nord. Il n'est rien. Le jeune homme a eu une aventure avec la femme de son commandant et le colonel Duteil inscrit dans la notation du jeune officier : « a eu des écarts de conduite privée qui rendent son départ du bataillon convenable ». Très infatué de sa personne, imbu, manipulateur mais aussi brillant, la carrière du renseignement lui était toute tracée...

A-t-il été compliqué d'en savoir plus sur la vie privée assez mouvementée du général Catroux ?

Oui, parce qu'en bon militaire féru de renseignement, il a nettoyé toutes ses archives. Celles-ci regorgent de nombreuses photos, mais aucune où on le voit avec l'une ou l'autre de ses trois épouses. Ayant tout cloisonné entre sa vie profes-

sionnelle et vie privée, il m'a fallu prendre des chemins détournés pour en savoir un peu plus.

C'est cette « lumière rasante » que j'évoquais un peu plus tôt : se plonger dans des documents périphériques comme les archives des généraux Diego Brosset et de Larminat qui l'ont évoqué dans leurs écrits. J'ai eu aussi l'occasion de me plonger dans ce qu'on appelle aujourd'hui la presse mondaine et je me suis rapproché de sa famille pour accéder à des archives privées.

Catroux est-il un général injustement oublié ?

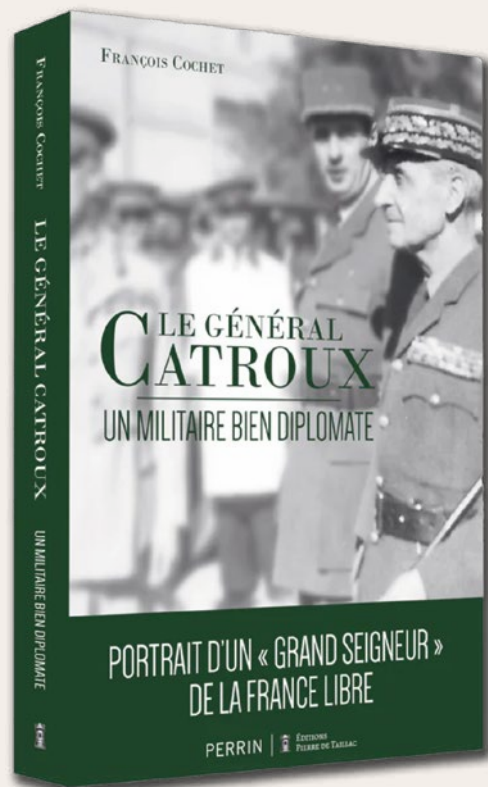
Oui. Il a joué un rôle politique plus important qu'un Juin, un Kœnig, un de Lattre ou un Leclerc. Mais à la différence de ces têtes d'affiche militaires, il ne dispose d'aucune armée d'anciens combattants sur laquelle s'appuyer : De Lattre avait sa 1^{re} Armée, Leclerc sa 2^e Division blindée, Kœnig la 1^{re} Brigade française libre, Juin le Corps expéditionnaire français en Italie.

Catroux est certes libre, mais seul, car il n'a pas commandé en chef. Il ne dispose pas de troupes, y compris au sens mémoriel pour perpétuer le souvenir de ses actions. Et sa seconde épouse qui aurait pu jouer ce rôle meurt avant lui.

Avez-vous un ouvrage en cours de rédaction ?

Oui. Il s'intéressera aux « Destins de lieutenants » et paraîtra en mars prochain chez Pierre de Taillac. C'est un sujet passionnant qui couvrira la période 1800-2025 dans lequel j'ai emmené Julie d'Andurain, collègue et amie qui m'a succédé à Metz.

Nous évoquerons la formation, la section, le commandement, les combats, les traumatismes... Qui se souvient que 76% des officiers tués pendant la Première Guerre mondiale étaient sous-lieutenant ou lieutenants ? ■



L'ouvrage *Le général Catroux - Un militaire bien diplomate* a été publié en 2025 aux éditions Pierre de Taillac en coédition avec les éditions Perrin.

LU POUR VOUS



L'ULTIME GARANTIE

Dans un monde où l'instabilité politique gagne du terrain, où les tensions géopolitiques ne cessent de croître, où les menaces (protéiformes) pèsent sur un quotidien et un avenir incertains, la question d'un conflit de haute intensité demeure prégnante. L'escalade militaire pourrait conduire à

l'usage de l'arme nucléaire.

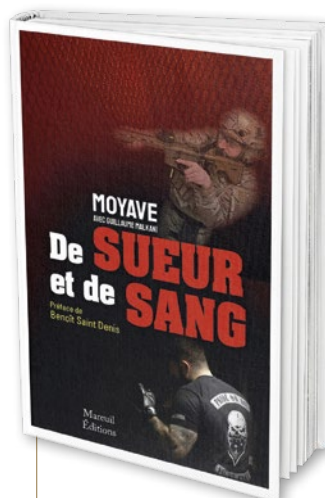
Depuis février 2022 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'hypothèse s'est transformée en quasi-certitude. Moscou a brandi à plusieurs reprises la réponse de l'atome non pas pour détruire l'ennemi ukrainien voire otanien, mais avant tout pour cultiver la peur.

En France, quelle est la doctrine d'emploi et surtout comment a-t-elle évolué au gré des majorités politiques, en particulier des cohabitations de 1986, 1993 et 1997 ? L'auteur, Dominique Mongin, historien et docteur en histoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, analyse la politique de dissuasion entre 1986 et 2017, mettant en relief la dimension de politique intérieure, mais aussi les soubresauts diplomatiques de cette histoire.

En fait, malgré les dissensions, la politique de dissuasion française a toujours fait l'objet d'un consensus *a minima*, ne remettant jamais en cause l'attachement des Français à cette « arme ultime ». Dominique Mongin revient sur le différend le plus sérieux qui s'est cristallisé autour des essais nucléaires dans le Pacifique, Jacques Chirac allant à l'encontre de la décision de son prédécesseur, François Mitterrand qui avait voulu un moratoire. Il explore aussi la pensée « nucléaire » des présidents Sarkozy et Hollande qui ont su préserver les « intérêts vitaux » français. ■

Un livre dense qui retrace avec pédagogie la récente histoire politique de la dissuasion nucléaire française.

AUTEUR : DOMINIQUE MONGIN
Éditions Odile Jacob - 27 €



DE SUEUR ET DE SANG

Cet ouvrage aurait pu s'écrire avec plusieurs titres : « Les 1007 vies de Moyave », « Du treillis à la blouse blanche » ou encore « Résiliences », « Sur tous les fronts », « Tomber et se relever »... et bien d'autres.

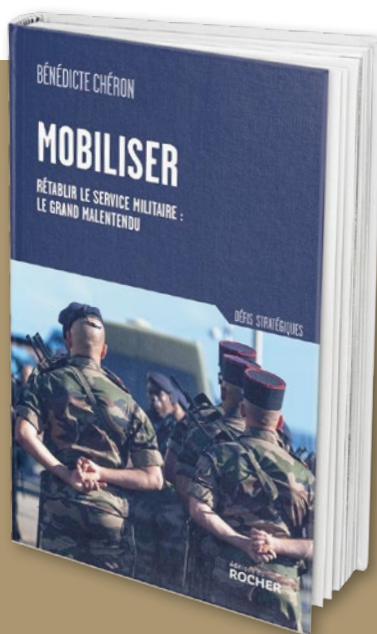
Une chose est certaine : la vie de Moyave n'est pas un long fleuve tranquille. Comme le souligne

Guillaume Malkani dans sa préface, cet homme est un ovni. Après une enfance perturbée et turbulente, Moyave s'engage à 18 ans par goût de l'adrénaline et des sensations. Il rejoint les Chasseurs alpins (27^e BCA), termine dans les premiers de sa promotion, se spécialise en appui mortier ce qui lui permet d'être projeté d'abord en Centrafrique puis en Afghanistan tout en préparant en parallèle son baccalauréat à distance, avec l'objectif de devenir kinésithérapeute après son contrat. Les missions parfois émaillées d'incidents s'enchaînent : Bragam, Tagab, la vallée d'Alasai en Kapisa, les infiltrés talibans au sein de l'Armée nationale afghane (ANA), la mort de son copain légionnaire, le baptême du feu... Il résume l'expérience pudiquement en peu de mots « *Sept mois loin de la France en zone hostile, c'est long* ».

La disparition de son frère Joseph à 21 ans le secoue encore un peu plus. Il quitte l'armée, rejoint l'École des gardiens de la paix d'où il sort dans la botte. Lors d'une intervention, il sauve la vie d'un de ses collègues. Les attentats de novembre 2015 sonnent la fin de ses métiers guerriers et sécuritaires. Mais un peu seulement... Certes, il quitte la police, décroche un diplôme de podologue puis se lance dans des études de médecine. Mais en parallèle, il s'adonne au MMA. ■

À travers ce récit atypique et unique, le lecteur ressort avec l'idée qu'il faut croire en ses rêves et ne jamais rien lâcher.

AUTEUR : MOYAVE ET GUILLAUME MALKANI
Mareuil Éditions - 21 €



MOBILISER - RÉTABLIR LE SERVICE MILITAIRE : LE GRAND MALENTENDU

L'annonce de la mise en place d'un service militaire volontaire à partir de septembre 2026 fait couler autant de salive que d'encre. « *Il vient soulever des vagues de souvenir des guerres du passé* », rappelle fort justement Bénédicte Chéron, professeur à l'Institut catholique de Paris, mais aussi rédactrice en chef de *La Voix du Combattant*. La fin de la Seconde Guerre mondiale, la chute du Mur de Berlin, l'élargissement de l'Union européenne ainsi que la dissuasion nucléaire ont alimenté l'illusion que nous allions pouvoir vivre en paix pendant des décennies.

Ce pacifisme (béat ?) a gagné jusqu'à nos élites qui ont creusé « *le trou noir du rôle des forces conventionnelles de masse* ». Selon la formule de Michel Goya, nous sommes passés du « *temps de la foudroyance* » à un « *renoncement au combat* ».

L'esprit de défense s'est délité, dit Bénédicte Chéron qui rappelle l'extrait d'un sondage de 1984 : « *Les risques de voir la France touchée par des agressions de type militaire sont majoritairement considérés comme faibles* ».

Elle pointe aussi « *ce lien distendu entre l'emploi des armées et la communauté politique nationale* » ainsi que les nombreuses stratégies d'alliances qui se sont révélées

finalement comme autant d'écrans de fumée et de jeu de dupes.

Malgré les avertissements des cadres militaires (en 1963, 95% des officiers sondés estimaient que les liens entre l'armée et la nation « *sont insuffisants* »), les prémices de l'Armée de métier se dévoilent, « *car les finalités combattantes du service militaire avaient largement été évincées du récit parce que l'acte guerrier était trop empreint des blessures récentes de la guerre d'Algérie* », note la professeure. « *La défense devient une fonction (...) diluée* » et les gouvernants de l'époque installent dans la société l'idée d'un service militaire utile à la société pour des fonctions non militaires.

C'est ainsi que se crée le service national en 1965 qui inclut les objecteurs de conscience reconnus en 1963. Avec l'arrivée de François Mitterrand et « *la mutation du modèle jaurésien* », les armées deviennent « *le service public de la jeunesse* » et l'esprit de défense est une « *attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires* ». Au fil du temps, l'armée voit ses fonctions premières dénaturées : on y célèbre le « *Soldat des arts et des lettres* », les unités deviennent actrices de la lutte contre le chômage...

Bénédicte Chéron ne cache rien des difficultés du service national à intégrer les « *jeunes beurs* » des années 80-90. Le 23 mai 1990, le ministre de la Défense, Jean-Pierre Chevènement, a adressé aux chefs d'états-majors une directive relative à l'intégration des jeunes Français d'origine maghrébine dans la nation « *car seuls 5 200 beurs sur 20 000 effectuent chaque année leur service national, les autres le font en Algérie ou sont réformés (...) l'islam est utilisé par certains comme un instrument de contestation de la discipline* », rapporte l'ouvrage.

Tous ces éléments expliquent que Jacques Chirac a suspendu le service national en 1996, faisant naître des inquiétudes pour la pérennité de l'esprit de défense. Cette ère des confusions, de brouillard politique et stratégique et de naïveté béate est-elle sur le point d'être révolue. À l'heure où le triptyque « *compétition/contestation/affrontement* » se substitue à celui de « *paix/crise/guerre* », la professeure tire un bilan très critique du Service national universel dont l'échec était programmé. ■

Sous le prisme historique et sociologique, Bénédicte Chéron analyse très finement le sujet de cette conscription dont on ne sait si les circonstances vont la recréer...

AUTEUR : BÉNÉDICTE CHÉRON
Éditions du Rocher - 14 €

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>





L'INDUSTRIE DE DÉFENSE AU SERVICE DES AMBITIONS FRANÇAISES

La chercheuse Marie Desjeux, chargée d'études à La Fabrique de l'industrie/Laboratoire d'idées, décrypte les ressorts d'un secteur devenu le pilier central de la souve-

raineté nationale. Alors que la France fait face à un déficit commercial persistant, la Base industrielle et technologique de défense (BITD) irrigue le territoire français avec 220 000 emplois et 4 000 entreprises et se hisse au deuxième rang mondial des exportations d'armement en 2024, avec plus de 18 milliards d'euros de prises de commandes et au tout premier rang européen.

Ce fleuron de la puissance française reste méconnu du grand public - et tout l'intérêt de ce fascicule de 128 pages - consiste à mettre en lumière ce pilier de l'autonomie stratégique nationale. Il faut reconnaître que l'invasion de l'Ukraine en 2022 a imposé un nouveau paradigme : produire plus, plus vite.

Le secteur doit désormais concilier la supériorité technologique, héritée de la dissuasion nucléaire, avec un besoin de masse pour des produits plus simples comme les munitions ou les drones.

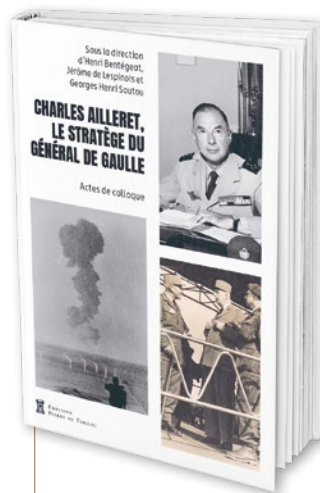
Cette mutation exige une chaîne d'approvisionnement plus résiliente et sécurisée et une agilité accrue pour intégrer les innovations civiles, notamment dans le numérique et l'intelligence artificielle. Elle suppose aussi une coopération étroite entre acteurs publics et privés qui ont permis à ce secteur de résister – et de prospérer – malgré les cycles économiques capricieux.

Marie Desjeux explique en outre que l'avenir de la BITD se joue désormais à l'échelle du continent européen, dont les marchés sont fragmentés et très concurrencés par les géants américains. Pour elle, maintenir la supériorité française passera par une coopération européenne accrue, garantissant une autonomie de conception et d'emploi sur le long terme. ■

L'ouvrage insiste sur la préservation de la BITD qui s'impose comme un moteur important de la puissance économique et géopolitique de la France.

Il est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : www.la-fabrique.fr/fr/publication/industrie-de-defense

AUTEUR : MARIE DESJEUX
Presses de l'École des Mines - gratuit



CHARLES AILLERET, LE STRATÈGE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Cet ouvrage est le fruit d'un colloque qui s'est tenu le 20 mai 2021 à l'École militaire et qui avait pour thème : « *Le général Ailleret et la modernisation des armées françaises* ».

Du contexte politique et stratégique au développement de l'arme nucléaire dans les trois armées en passant par la réorganisation des forces conventionnelles après la guerre d'Algérie ou encore la question des attributions du chef d'État-major des armées, il se dégage de Charles Ailleret le portrait d'un homme discret, déterminé et visionnaire.

C'est d'ailleurs cette modernité du propos, en particulier les notions de stratégie et de prospective (toutes deux absente des débats actuels), qui frappent tant dans cet ouvrage.

Il n'est pas étonnant que le choix du général de Gaulle se soit porté sur la trempe d'un homme comme Charles Ailleret (1907-1968). Polytechnicien, artilleur, résistant et ancien déporté, cet anticonformiste cultivant le paradoxe avec talent devient, après la guerre d'Algérie, la cheville ouvrière de la transformation profonde de l'armée française : il convertit une armée habituée aux conflits coloniaux en une force de défense moderne et autonome, centrée sur l'arme nucléaire, pivot de la souveraineté nationale que de Gaulle voulait restaurer.

Ancien commandant supérieur interarmées en Algérie, il s'oppose farouchement à l'OAS, au point que sa tête est mise à prix et son appartement parisien plastiqué. Celui qui se voyait attribué les sobriquets de « cerveau » ou d'« intellectuel » a su traduire en doctrine et en structures la vision du général de Gaulle pour une France forte et indépendante dans un monde bipolaire. ■

Plus qu'une biographie, cet ouvrage fait revivre un personnage clé de notre histoire militaire dont l'œuvre se perpétue jusqu'à présent

AUTEURS : COLLECTIF SOUS LA DIRECTION D'HENRI BENTÉGEAT, JÉRÔME DE LESPOINIS ET GEORGES HENRI SOUTOU
Éditions Pierre de Taillac - 26,90 €



POUR LE SUCCÈS DES ARMES DE LA FRANCE

Après *Servir, Qu'est-ce qu'un chef ?*, *L'équilibre est un courage* et *Paroles d'honneur*, le général Pierre de Villiers vient de publier son cinquième ouvrage. Il y propose un plan de réarmement massif, non seulement de nos forces militaires, mais aussi civique et moral.

L'ouvrage s'ouvre sur le jour de sa démission, le 13 juillet 2007. Il s'en explique ouvertement, considérant que les rapports de force géopolitiques et stratégiques avaient changé et qu'il était alors nécessaire de donner les moyens à nos armées de se tenir prêtes. Il présageait la désagrégation de la théorie des dividendes de la paix, ces fameux dividendes qui ont permis de réallouer les ressources financières libérées par la réduction des dépenses militaires, elles-mêmes consécutives au recul des tensions géopolitiques vers des priorités plus sociales et sociétales : éducation santé, environnement, etc.

Le général identifie deux ruptures stratégiques : la chute du Mur de Berlin en novembre 1989 et celle du 11 Septembre. La première a pour conséquence de réduire l'effort de défense de la France. Celui-ci passe entre 1989 et 2001 de 2,60% à 1,65% du PIB. La deuxième n'apporte pas l'électrochoc espéré, amplifiant un peu plus l'amaigrissement de l'outil de défense : « *On a dégraissé nos armées (...) à raison d'environ 7 000*

postes par an. Près de 50 000 postes ont été supprimés entre 2008 et 2015 », souligne l'ancien chef d'État-major des armées. Il faudra l'attentat du Bataclan, en novembre 2015, pour que nos gouvernants prennent conscience que le monde avait vraiment changé et que la mondialisation heureuse créée sur tous les toits est bel et bien terminée. « *Que de temps perdu* », s'agace-t-il vilipendant la fracture du creuset national.

« *Le patriotisme est devenu ringard, inutile et réactionnaire, voire extrémiste. Notre pays peu à peu a oublié la guerre* », écrit-il appelant à un sursaut national et au « *branle-bas de combat* ».

Sur la même ligne que son homologue Thierry Burkhard, il estime que le risque est grand de « *perdre la guerre avant la guerre* ». En plus du réarmement militaire dans lequel les réservistes ont toute place, mais qui nécessitera que l'État se recentre sur ses missions régaliennes et s'oriente vers une « *économie de guerre* », il appelle à restaurer l'unité nationale, le sens du service, l'autorité, la transmission, l'amour du pays. Il ne nie pas les écueils que le pays rencontre aujourd'hui pour réduire cette fracture intergénérationnelle. Car l'individualisme et le consumérisme que le système éducatif peine à contrecarrer restent tenaces. Au point que « *le fil de la mémoire est coupé* », remarque-t-il en exhortant à se réapproprier la fierté nationale, le patriotisme et nos racines historiques.

À son avis, un service national renoué, c'est-à-dire universel (pas seulement réservé à une génération masculine) peut recréer le brassage social qui s'est délité et s'est atomisé dans les communautarismes. Redonner à la jeunesse « *le goût de servir sous les drapeaux* » est l'une de ses ambitions. C'est une condition irréfragable pour gagner la guerre si d'aventure nous devons y être confrontés : « *Le prix de la paix, c'est l'effort de guerre* ». À condition d'avoir la volonté et le courage. ■

Dans ce livre à mi-chemin entre la réflexion et le programme, le général de Villiers met en lumière la nécessité d'une vision à long terme pour restaurer la cohérence entre menaces, missions et moyens et exhorte au sursaut. Un ouvrage d'une pertinente (et cruelle ?) réalité.

AUTEUR : GÉNÉRAL D'ARMÉE PIERRE DE VILLIERS
Éditions Fayard - 21,90 €

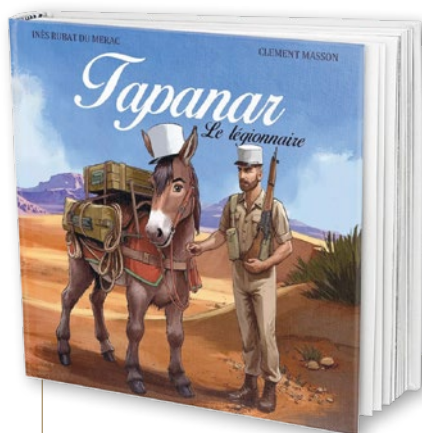
INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>





LA VÉRITABLE HISTOIRE DE TAPANAR

Nombreuses sont les unités françaises à posséder une mascotte. Yusuf (bélier) est l'emblème du 1^{er} régiment de

Spahis de Valence ; Malizia (pygargue à tête blanche) est celui du 17^e régiment de génie parachutiste. Son cousin Djihi veille sur les soldats du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (les Rapaces). Messaoud le chanceux (bélier mérinos) reste aux côtés du 1^{er} régiment de Tirailleurs ayant même eu l'honneur de défiler sur les Champs-Élysées en 2017.

Pendant la Première Guerre mondiale, les unités étaient encore plus nombreuses à s'être liées d'amitié avec des animaux de passage, notamment des chiens, à l'image du 22^e régiment d'artillerie qui avait pris Dragon comme mascotte.

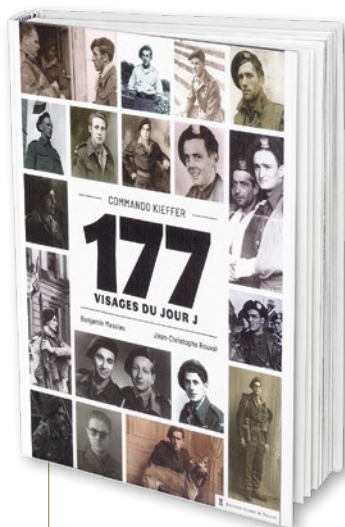
Les pilotes de l'escadrille La Fayette avaient adopté deux lionceaux, Whisky et Soda. Les forces alliées étaient elles aussi venues avec leurs animaux fétiches des kangourous pour les Australiens, des antilopes et des babouins pour les unités sud-africaines.

La figure emblématique du 2^e régiment étranger d'infanterie s'appelle Tapanar. Ses parents sont un âne (Ebki) et une jument (Philippine). Mais l'histoire de ses prédécesseurs plonge plus loin dans le temps. C'est cette histoire que racontent avec beaucoup de justesse et de simplicité les deux auteurs. Ils rappellent que le colonel Oscar de Négrier (1839-1913), chef de corps du 2^e REI a créé en 1881 la première compagnie montée de mulets dans le sud-oranais, alors département français. Les performances physiques de ces mulets restent impressionnantes. Et même des régiments étrangers, américains notamment, testent des mules robotisées.

Le 2^e REI n'est pas prêt de l'échanger contre le caporal Tapanar. Car la mule a pris du grade en janvier 2025 ! ■

Bien que ce livre s'adresse d'abord aux plus jeunes, il ouvre un horizon historique méconnu sur le rôle des mules dans nos armées. Ce n'est pas étonnant que les chasseurs alpins du 7^e BCA aient récemment expérimenté l'usage des mules pour transporter vivres et matériel sur les chemins difficiles d'accès pour les véhicules.

AUTEURS : INÈS RUBAT DU MÉRAC ET CLÉMENT MASSON
Éditions Pierre de Taillac - 14,90 €



COMMANDO KIEFFER 177 VISAGES DU JOUR J

« À l'origine, ce livre ne devait pas en être un », attaque dès la première ligne Benjamin Massieu, historien de la Seconde Guerre mondiale et le meilleur spécialiste français des commandos marines.

Finalement, l'ouvrage fait

300 pages et pèse son poids ! L'idée de départ était de réunir quelques éléments biographiques sur les 177 soldats du Commando Kieffer qui ont débarqué à Sword Beach à l'aube du 6 juin 1944. De fil en aiguille, le temps passant, les éléments se sont accumulés et c'est une somme considérable d'informations sur ces vaillants et valeureux soldats qui sont mis à la disposition de tous.

Le plus insolite est que cet ouvrage ne constitue selon les auteurs « qu'une première synthèse sur les parcours individuels des 177 bérets verts ». Avant que les lecteurs et les passionnés puissent dans leurs archives personnelles pour recueillir des documents inédits qui permettraient de nourrir l'histoire du commando Kieffer et des 177 biographies, Benjamin Massieu et Jean-Christophe Rouxel détaillent la vie de chacun de ces marins, par ordre alphabétique au sein des différentes unités : section commandement, Troop 1, Troop 8, section K Gun, section médicale, section radio et section transport.

Beaucoup d'entre eux et ce n'est pas un hasard, sont nés près des côtes : Morbihan, Côtes d'Armor, Finistère, Saint-Pierre-et-Miquelon...

Parmi ces hommes d'une humilité et d'une discrétion inversement proportionnelle à leur courage, on croise des destins toujours exceptionnels : René Rossey, qui débarque à Sword Beach à 17 ans ; Henri Richement (né Anatole Griguarachi) fils d'un comte ukrainien ayant fui l'URSS ; Ouassini Bouarfa, « un exemple d'intégration » souligne les auteurs.

Sur les 177 qui ont débarqué, dix sont morts le jour même et 36 ont été blessés. ■

Un superbe ouvrage qui a demandé neuf années de recherche à leurs auteurs. Tous ces héros ont désormais un visage.

AUTEURS : BENJAMIN MASSIEU ET JEAN-CHRISTOPHE ROUXEL
Éditions Pierre de Taillac - 38 €



UN AVION POUR LES GOUVERNER TOUS

L'ouvrage aurait pu s'appeler « *Le mirage F-35* », ou encore « *F-35, le fil à la patte* ». Indéniablement, ce chasseur-bombardier est l'un des rares à pouvoir rivaliser avec le Rafale français. Il est l'un des avions les plus furtifs de

sa génération, avec une faible signature radar, infrarouge et électromagnétique. Il est également l'un des plus complets en matière technologique pouvant partager ses données en temps réel avec les autres avions alliés, les bâtiments de surface, les forces terrestres...

Vendu au prix de base d'environ 83 millions de dollars, jusqu'à 100 M\$ selon la version (F 35-A, F 35-B, F35-C) et hors options, il équipe aujourd'hui une vingtaine de pays dont la moitié sont des pays européens (13 à l'horizon 2035). Mais cet avion reste controversé, rappelle fort justement Joseph Henrotin, directeur de recherche au Centre d'analyse et de prévision des risques internationaux (Capri).

En plus d'un coût de développement estimé à environ deux trillions de dollars (recherche, fabrication, armement...) sur presque 100 ans (1994-2088), cet avion fabrique « *une dépendance* », pointe l'auteur.

En effet, l'heure de vol coûte environ 48 000 dollars (valeur 2025), contre environ 20 000 pour le Rafale et 7 500 pour le Gripen. Une charge qui pèse sur l'entraînement, la disponibilité, la capacité à durer.

Le fil à la patte des Américains sur cet avion c'est aussi le coût des mises à jour, des correctifs cyber, des intégrations d'armements, de la priorisation logistique. Autrement dit se pose la question du contrôle exercé par Washington sur une série de fonctions clés du système. Les acheteurs se retrouvent pieds et poings liés, ce qui remet en cause leur souveraineté... ■

Joseph Henrotin démontre avec clarté et sans aucune ambiguïté combien les États-Unis sont parvenus avec le F 35 à gouverner une partie de la souveraineté des pays acheteurs. Pour être puissant, il faut être craint et pour être craint, il faut être libre... À méditer.

AUTEUR : JOSEPH HENROTIN
Éditions du Rocher - 16,90 €

EXPOSITION

GROUPE MILITAIRE DE HAUTE MONTAGNE



À l'occasion du 50^e anniversaire de la création du Groupe militaire de haute montagne (GMHM), le musée des Troupes de montagne met à l'honneur ces « ambassadeurs des cimes ».

Appartenant à l'École militaire de haute montagne (EMHM), ce groupe d'élite composé de soldats passionnés incarne la maîtrise et l'innovation en milieu extrême, se faisant ainsi les représentants

de l'excellence française en matière d'alpinisme militaire.

Au sein de la 27^e brigade d'infanterie de montagne (27^e BIM) comme de toute l'armée de Terre, les membres du GMHM constituent une communauté d'experts qui repousse sans cesse ses limites. Cette expertise se révèle d'autant plus déterminante dans un contexte de durcissement de l'entraînement et de renforcement des forces morales.

À travers cette exposition, le musée invite le visiteur à découvrir l'histoire de ces soldats de montagne et leur contribution unique à la conquête des sommets et à l'exploration. Cette exposition présente plus de 120 objets utilisés par le GMHM lors d'expéditions, pour la première fois montrés au public, ainsi que des images d'archives et des documents inédits.

Au travers d'une scénographie moderne, le musée invite le visiteur à explorer les milieux exigeants de la très haute altitude et du grand froid, du Qomolangma au Groenland. ■

Musée des troupes de montagne
Fort de la Bastille - 38000 Grenoble
Jusqu'au 31 décembre 2026
Entrée gratuite

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2026 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR





<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité
de la réserve
opérationnelle
et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

 Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾

■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse
complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

Signature

numéro abonné date effective du changement d'adresse

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou



POUR L'HONNEUR

1940 : L'AÉRONAVALE BOMBARDE BERLIN

Dans la nuit du 7 au 8 juin 1940, un avion français de l'aéronavale a lâché une pluie de bombes au-dessus de Berlin. Découvrez l'extraordinaire histoire du bombardier *Jules Verne*.

Le *Generalfeldmarschall* Hermann Göring, commandant en chef de l'aviation militaire du Reich, l'avait promis haut et fort au peuple allemand : aucun appareil ennemi ne survolera et encore moins ne bombardera l'Allemagne.

Et pourtant, le 9 juin 1940, le quotidien *Le Figaro* annonce à sa Une : « L'amirauté française communique : une escadrille de l'aéronautique navale a bombardé dans la nuit du 7 juin certaines usines des faubourgs de Berlin. Tous les appareils sont rentrés à leur base », poursuit la brève.

Si le communiqué de l'amirauté laisse entendre que plusieurs avions français ont accompli cette glorieuse mission, il s'agit en fait d'un seul et unique appareil, le *Jules Verne*, un bombardier de l'aéronautique navale française à l'histoire rocambolesque.

TROP LENTS POUR L'ARMÉE DE L'AIR

Le *Jules Verne* est l'un des trois avions Farman 223 sortis des chaînes d'assemblages en 1939 au profit de la compagnie Air France. Le *Camille Flammarion*, Le

Verrier et le *Jules Verne* sont destinés au transport du courrier.

Mais survient la déclaration de guerre et les trois appareils sont mobilisés au profit de l'armée de l'Air. Ils sont destinés à devenir des bombardiers. Jugés trop lents,



Le premier maître Henri Yonnet, pilote du *Jules Verne*, a raconté le raid au-dessus de Berlin dans un ouvrage publié pour la première fois en 1956.

les trois Farman sont finalement reversés à l'aéronautique navale à des fins de patrouille maritimes. Si les Farman pâtissent effectivement d'une vitesse relativement lente, ils offrent en revanche un long rayon d'action... un atout pour les transformer finalement en bombardiers.

En quelques jours, les ateliers de Tossus-le-Noble (Yvelines) sont à pied d'œuvre.

Après plusieurs raids réussis dont ceux des 13 et 14 mai sur la gare de triage d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), le *Jules Verne* se qualifie pour la suite des opérations. Un projet un peu fou mûrit déjà depuis quelque temps dans la tête de l'adjoint du chef du Service de l'aéronautique maritime à l'amirauté, le capitaine de corvette Henri-Laurent Daillière : bombardier Berlin.

ROUTE AU NORD À 200 KM/HEURE

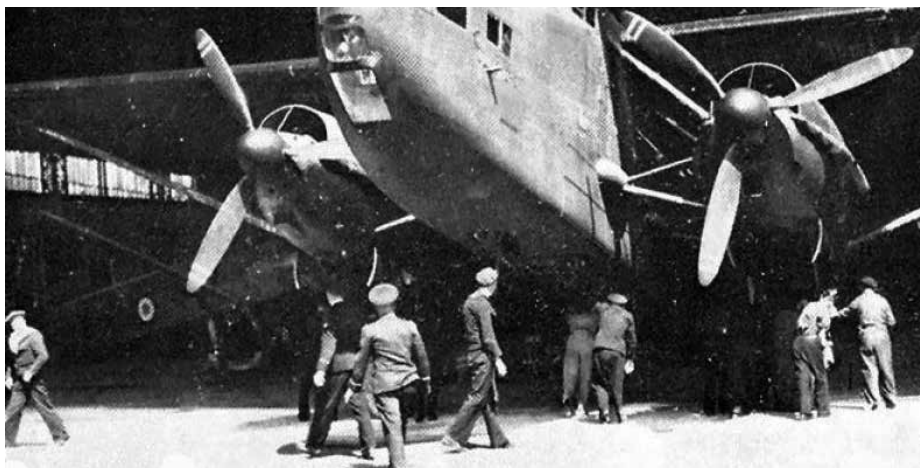
Le 6 juin 1940, le *Jules Verne* quitte sa base bretonne de Lanvéoc-Poulmic pour rejoindre Bordeaux-Mérignac où il pourra profiter d'une piste plus longue, préférable lorsqu'il est nécessaire de décoller à pleine charge. Le mastodonte de neuf tonnes (à vide) va en effet charger à

son bord 18 000 litres de carburant, huit bombes de 250 kilos sous les ailes et 80 bombes incendiaires de dix kilos réparties dans la carlingue. Pour seule protection, le bombardier dénué de blindage est doté d'une mitrailleuse Darne de 7,5 mm ! Le 7 juin, à 15h30, les quatre moteurs Hispano-Suiza de 880 chevaux arrachent péniblement le *Jules Verne* de la piste. Le pilote, le premier maître Henri Yonnet, raconte : « *En bout de piste, l'appareil vibre, et lorsque je lâche les freins, il me semble s'écraser un peu plus que d'habitude en commençant son parcours. La surcharge se fait drôlement sentir. Je pèse encore sur le manche et le «Jules» se décide, d'un coup, comme une ventouse qui lâche.* » Mais l'appareil ainsi alourdi ne dépasse pas les 200 km/heure. Alors, pour échapper aux redoutables chasseurs de la *Luf-twaaffe*, il adopte un plan de vol incroyable, route au nord : survol de l'Atlantique puis de la Manche en passant au-dessus d'Ouistreham, puis direction le Pas-de-Calais et la mer du Nord et enfin le Danemark. Il pique alors au sud laissant la mer Baltique sur sa gauche et plonge sur l'Allemagne en passant par Rostock. Quarante minutes plus tard, il survole Berlin, après 5 000 km et huit heures de vol. Les consignes ont été claires : défense de bombarder la ville ; l'objectif est ailleurs. Le *Jules Verne* se dirige alors vers les faubourgs pour frapper les usines Siemens.

UNE ENTRÉE SUR BERLIN PAR LE NORD

L'enseigne de vaisseau Paul Comet, navigateur, raconte : « *L'arrivée par le Nord a vraiment trompé l'ennemi. Quelques projecteurs se sont allumés, un court instant, sans grande conviction, car aucune pièce de D.C.A. ne s'est manifestée. Le «Jules» est bien pris pour un patrouilleur allemand retour de mission, comme il l'espérait. À Tempelhof, l'aérodrome berlinois, la piste, balisage allumé, se voit de loin. Dès qu'il l'aperçoit, Daillière ordonne « Aux postes de combat » puis, se tournant vers le pilote : « Descendez faire une présentation d'atterrissage sur la piste ! » ».*

Le pilote, le premier maître Henri Yonnet, poursuit le récit : « *Je fais un tour de piste, jouant avec les manettes des gaz*



© Marine nationale/defense.gouv.fr

L'équipage du Farman 223-4 F-ARIN *Jules Verne* était composé du capitaine de corvette Daillière (commande la mission), de l'enseigne de vaisseau Paul Comet (navigateur), du premier maître Henri Yonnet (pilote), du maître Corneillet (mécanicien du bord), du maître Scour (radio), du second maître Deschamps (mitrailleur et bombardier).

pour donner l'impression d'être en difficulté, et la ruse prend, personne au sol ne s'inquiète. J'arrive au-dessus de la piste, à une dizaine de mètres du sol, quand le commandant ordonne : « Effacez la piste ! ». Je remets la gomme, reprends de la hauteur, comme quelqu'un qui a raté son atterrissage... et me retrouve au-dessus de Berlin. Tous voient les rues tranquillement illuminées, les phares des automobiles... et essaient de ne pas penser aux ballons de protection qui ceignent la ville... le gros bombardier est à cent mètres d'altitude ! ».

DEUX PASSAGES SOUS LES TIRS

Le navigateur Paul Comet continue de décrire ce moment historique : « *Les manœuvres prévues sont alors exécutées, qui consistent à survoler plusieurs fois la même zone en désynchronisant les moteurs pour donner l'impression d'une escadre entière. Les usines de banlieue repérées, Daillière lâche cinq bombes au premier passage et le «Jules» se soulève. À l'arrière, le mitrailleur et le mécanicien jettent par la porte béante les incendiaires, le plus vite qu'ils peuvent ! Du coup en bas, c'est le réveil. Toutes les lumières s'éteignent, remplacées par les projecteurs et la D.C.A. qui se déchaîne. Il reste trois bombes, sous le ventre du « Jules ». Yonnet, se guidant sur les incendies, fait un 360 degrés, se représente,*

bien dans l'axe et les dernières grosses sont larguées, pendant qu'à l'arrière la mitrailleuse tire tout ce qu'elle peut sur les projecteurs. »

C'est un succès... Mais il faut maintenant rentrer.

UNE VICTOIRE PSYCHOLOGIQUE

Le retour n'emprunte pas le même itinéraire, car le carburant fait défaut. Ce sera 800 km en ligne droite dans un ciel allemand puis français entièrement contrôlé par l'ennemi. Le *Jules Verne* se pose le 8 juin 1940 à 6h45 du matin sur l'aérodrome d'Orly (Paris).

Bien plus que des dégâts matériels, c'est avant une victoire psychologique que vient de remporter l'équipage du *Jules Verne*. Le raid français au-dessus de Berlin, capitale du III^e Reich, répondait quatre jours plus tard à celui de la *Luf-twaaffe* qui avait bombardé Paris pour la première fois le 3 juin. L'exploit du *Jules Verne* venait de donner tort à Hermann Göring et l'aéronavale française lançait un message d'espoir et d'honneur à tout un pays qui n'allait pas tarder à capituler. Le journal britannique *The Sun*, titrait en gros caractères sur sa Une du 8 juin, : « *Air Raid On Berlin – French attacks suburbs* ». ■

Sources : ammacdumelols.fr ; defense.gouv.fr ;

historynet.com





BARRETTE « MONDE COMBATTANT » POUR LA MÉDAILLE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question écrite n°10533 (Assemblée nationale)

28 octobre 2025 – M. Philippe Gosselin attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants sur les modalités d'attribution de la barrette « Monde combattant » venant s'ajouter à la médaille de la Défense nationale.

Un arrêté pris en décembre 2024 par M. Jean-Louis Thiériot, alors ministre délégué, a institué cette nouvelle distinction, destinée à mieux reconnaître l'engagement des militaires ayant participé à des opérations extérieures ou à des missions spécifiques hors du territoire national. Cet ajout vient répondre à une attente ancienne exprimée par le monde combattant, soucieux que soient pleinement valorisées les contraintes et les risques particuliers supportés par ces militaires. Or, à ce jour, en l'absence de publication des textes d'application précisant

les conditions d'éligibilité, les procédures à suivre et l'autorité compétente pour statuer, les bénéficiaires potentiels demeurent non identifiés et ne peuvent prétendre à cette reconnaissance.

Cette situation entretient incompréhension et frustration parmi les intéressés, qui voient une mesure annoncée rester sans effet concret. Aussi, il souhaite savoir dans quel délai le Gouvernement entend publier les textes nécessaires à la mise en œuvre effective de cette mesure et s'il envisage de donner rapidement une traduction concrète à cette disposition attendue par de nombreux anciens militaires et leurs familles.

Réponse publiée le 16 décembre 2025

La création de l'agrafe « Monde combattant » par l'arrêté du 28 novembre 2024 fixant la liste des inscriptions portées sur les agrafes de la médaille de la Défense nationale, permet de récompenser

les mérites nouveaux des personnes qui œuvrent actuellement et depuis plusieurs années par leurs actions personnelles, significatives ou durables, ou par l'exercice de fonctions au sein du monde combattant associatif, à la défense des intérêts moraux et matériels des anciens combattants et victimes de guerre, à la perpétuation de la mémoire des conflits contemporains, à la transmission du devoir de mémoire aux jeunes générations ou au développement du lien armées-nation.

Sans texte d'application, au regard du recensement des profils confiés aux services chargés de la sélection, les personnes justifiant de tels mérites peuvent prétendre à l'octroi de cette distinction au titre de leurs mérites associatifs acquis récemment en faveur du monde combattant ou du devoir de mémoire, dans le cadre des promotions annuelles destinées à les récompenser. ■



RÉSERVE GENDARMERIE : RÉVISER LA LIMITE D'ÂGE POUR ÉLARGIR LE RECRUTEMENT

Question écrite n°11967 (Assemblée nationale)

23 décembre 2025 – M. Marc Chavent interroge M. le ministre de l'Intérieur sur la pertinence des limites d'âge actuellement fixées pour accéder à la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale.

En effet, selon la réglementation en vigueur, l'accès à la réserve opérationnelle de premier niveau de la gendarmerie est subordonné à une limite d'âge de 45 ans au premier jour de la préparation militaire gendarmerie. Des dérogations existent cependant : la limite d'âge peut être dépassée d'un an par enfant à charge, per-

mettant aux parents de repousser cette barrière. Cette disposition soulève des questions quant à son adaptation aux besoins actuels des forces de l'ordre.

Or face aux défis sécuritaires et opérationnels du territoire, il convient de s'interroger sur l'efficacité de ces seuils restrictifs. La fixation d'une limite d'âge de 45 ans pour les candidats sans enfant contraste avec les limites applicables dans d'autres armées, où la réserve opérationnelle accueille des réservistes jusqu'à 72 ans. Cette différence de traitement interroge sur la cohérence interministérielle et sur la mobilisation optimale des ressources humaines disponibles

dans le cadre de la sécurité intérieure. Par ailleurs, des candidats ayant acquis une expérience professionnelle et une maturité significatives se trouvent écartés du vivier de recrutement de la réserve gendarmerie du seul fait du franchissement de la limite d'âge, quand bien même ils disposeraient des capacités physiques et professionnelles requises.

Dans ce contexte, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur une possible évolution de ces limites d'âge pour la réserve opérationnelle de la gendarmerie, afin de garantir une mobilisation plus large des ressources humaines au service de la sécurité publique.

Réponse publiée le 3 mars 2026

La réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale constitue un instrument de renforcement de la sécurité intérieure fondé sur le volontariat et la disponibilité des citoyens. La réserve opérationnelle militaire de premier niveau (RO1) est ouverte aux volontaires de moins de 72 ans, civils ou anciens militaires, titulaires d'un engagement à servir dans la réserve (ESR). Cette limite d'âge maximale est applicable au service effectif, tant pour la réserve opérationnelle de premier niveau que de deuxième niveau.

En revanche, les candidats à la réserve opérationnelle de la gendarmerie ne disposant d'aucun passé militaire doivent suivre une formation initiale préalable, la période militaire d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale (PMIPDN), première phase de la prépara-

tion militaire gendarmerie (PMG), laquelle est encadrée, par une limite d'âge spécifique de 45 ans.

Il est précisé que cette limite, prévue à l'article 2 de l'arrêté du 21 avril 2008 modifié relatif aux périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale, a fait l'objet d'une augmentation récente puisqu'elle était encore de 40 ans jusqu'au 11 avril 2024. Par ailleurs, elle concerne exclusivement l'accès à la formation et ne remet pas en cause l'âge maximal de service au sein de la réserve opérationnelle militaire.

Compte tenu du fait que la réalisation d'une PMIPDN dans le cadre d'une PMG permet l'accès à l'emploi public de réserviste opérationnel de la gendarmerie nationale, il existe toutefois plusieurs mécanismes de souplesse, notamment des possibilités de recul ou de non-opposabili-

té de la limite d'âge en raison des charges de famille ou de situations particulières.

À ce titre, l'article L. 215-3 du code de l'action sociale et des familles prévoit par exemple un recul d'un an par enfant à charge, tandis que la limite d'âge n'est pas opposable aux parents de trois enfants et plus ou aux personnes élevant seules un ou plusieurs enfants conformément à l'article 8 modifié de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975.

D'autre part, l'article L. 4221-3 du code de la défense permet de recruter des réservistes opérationnels spécialistes sur la base de leur compétence professionnelle civile pour appuyer certaines compétences détenues en nombre insuffisant par les militaires de la gendarmerie, sans recourir à la voie classique du recrutement par la voie PMG. La limite d'âge de 45 ans ne leur est donc pas opposable. ■



HARMONISATION DE LA LIMITE D'ÂGE POUR LES RÉSERVISTES DE LA POLICE NATIONALE

Question écrite n°5398
(Assemblée nationale)

25 mars 2025 – M. François Hollande attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, sur la situation des policiers retraités travaillant dans la réserve opérationnelle de la police nationale.

Dans un contexte où les effectifs de police sont fortement sollicités par la multiplication des opérations de sécurité publique, qu'il s'agisse des missions de sécurisation des transports, de contrôle des occupations de la voie publique, des interpellations liées aux opérations « Place nette » ou encore du soutien aux juridictions, la contribution des réservistes et en particulier des policiers retraités, apparaît plus que jamais essentielle.

Leur expérience du terrain et leur maîtrise des procédures constituent un atout majeur pour soulager des équipes d'investigation en forte tension. Or un écart notable subsiste entre les règles encadrant

la limite d'âge des réservistes de la police nationale et celles de la gendarmerie nationale. Tandis que l'article L. 4221-2 du code de la défense, modifié par la loi du 1^{er} août 2023, permet aux gendarmes de servir dans la réserve jusqu'à 72 ans, l'article 12 de la loi n° 2022-52 du 24 janvier 2022 fixe cette limite à 67 ans pour les policiers, avec une dérogation exceptionnelle pour les spécialistes.

Cette disparité semble difficilement justifiable, alors même que les policiers sont confrontés à une charge de travail croissante, notamment en raison du renforcement des effectifs de la police municipale et du volume d'affaires traité en zone urbaine.

En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de modifier la réglementation afin d'aligner l'âge maximal des policiers réservistes sur celui des gendarmes et ainsi renforcer les capacités opérationnelles de la police nationale

tout en reconnaissant l'engagement de ses retraités.

Réponse publiée le 15 juillet 2025

Les réservistes opérationnels de la police nationale participent pleinement aux missions de sécurité du quotidien ou de renfort opérationnel. En 2024, ils ont accompli 480 000 vacations, dont près de la moitié ont été consacrées aux patrouilles sur la voie publique.

Composés de réservistes, les six détachements de lutte contre l'immigration clandestine jouent par exemple un rôle important pour sécuriser les frontières terrestres et maritimes de la France face aux flux de migrants.

L'objectif est de doter la réserve opérationnelle de la police nationale de 30 000 réservistes d'ici à 2030, contre un peu plus de 9 700 réservistes à ce jour (et 4 600 environ en 2018). Le cadre juridique prévoit effectivement une limite d'âge à soixante-

PUBLICATIONS OFFICIELLES

sept ans (contre soixante-cinq ans avant 2022) pour les réservistes opérationnels de la police nationale. Toutefois, la limite d'âge concernant les spécialistes réservistes est de soixante-douze ans. L'emploi de réservistes âgés de plus de soixante-sept ans est donc déjà possible.

Le recrutement des spécialistes, subordonné à la détention d'un diplôme, tient compte de leur niveau d'études et de l'expérience professionnelle acquise. Les réservistes rejoignant cette filière sont exemptés de la préparation à la réserve opérationnelle et de la visite médicale d'aptitude. Ils n'exercent pas de commandement et ne sont pas autorisés à porter une arme.

La réforme de la réserve de la police nationale menée en 2022 (loi du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure, ayant modifié

le cadre de la réserve civile de la police nationale créée par la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure) avait pour objectif principal, aux termes de l'exposé des motifs du projet de loi, de « *recruter 70% des effectifs de la réserve opérationnelle au sein de la société civile [et de permettre] de renforcer le lien entre la population et sa police, de favoriser le sentiment d'appartenance des réservistes citoyens à l'institution et d'accroître la capacité opérationnelle de la police nationale* ».

De ce point de vue, au regard des contraintes liées aux missions opérationnelles, notamment de voie publique – les plus importantes pour nos concitoyens –, et de l'objectif de recruter en priorité des personnes issues de la société civile, il n'est pas certain qu'un recul de la limite d'âge serait véritablement de nature à

répondre aux besoins opérationnels de la police nationale, ni qu'il conduirait à renforcer considérablement l'attractivité de la réserve opérationnelle.

L'exemple de la gendarmerie nationale fait d'ailleurs apparaître que, en pratique, peu de réservistes servent au-delà de soixante-sept ans pour accomplir des missions opérationnelles. Au 30 avril 2025, la gendarmerie nationale compte 37 520 réservistes opérationnels de premier niveau (RO1). Parmi eux, seuls 64 réservistes opérationnels ont 67 ans et plus (0,17%). Toutefois la limite d'âge de 72 ans dans la réserve opérationnelle militaire est récente (août 2023) et 4 130 réservistes opérationnels de premier niveau ont 60 ans ou plus, soit 11% de l'effectif. Les fonctions dévolues à ces personnels restent principalement centrées sur des missions d'état-major et/ou d'expertise-conseil. ■

L'ASUNOR



L'association intitulée **Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve et organisations de réservistes (ASUNOR)**, fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 25 février 1967, a pour but :

- d'aider les organisations membres de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) dans l'assistance que celles-ci apportent à leurs adhérents, réservistes, réservistes admis à l'honorariat de leur grade, anciens réservistes et anciens militaires d'active, et à leurs familles ;
- d'œuvrer à la coordination des activités d'assistance des organismes institutionnels et associatifs qui exercent une action sociale au profit des réservistes et de leurs familles.

<https://unor-reserves.fr/lasunor/>

VOUS ÊTES **RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL,** **CITOYEN OU HONORAIRE**

REJOIGNEZ-NOUS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER, VOUS CONSEILLER
ET VOUS METTRE EN CONTACT AVEC D'AUTRES RÉSERVISTES



L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE
ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

Tél. 07 85 11 46 67 - delegue.general@unor-reserves.fr

<https://unor-reserves.fr>





GMF mène plus de 2 000 actions de prévention du risque routier chaque année.

Découvrez nos actions sur gmf.fr



Assurément
Humain